

Prix : 12 francs

N° 91. - 17 Juin 1944

LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE



IL CHANTE
TOUJOURS
LE PREMIER
L'ÉVEIL DU
CINÉMA
FRANÇAIS

S.E.E

PATHÉ - CINÉMA

6, RUE FRANÇOIS MUR • PARIS - XVIII^e

RÉPERTOIRE CLASSÉ PAR SOCIÉTÉS DE DISTRIBUTION DES FILMS DOCUMENTAIRES ET DESSINS ANIMÉS NOUVEAUX PROJÉTÉS A PARIS EN 1943

(Le nom des Producteurs suit le titre de chaque film)

ALLIANCE CINÉMATOGRAPHIQUE EUROPEENNE (A. C. E.)

- 22 Janv. PETIT POISSON DEVIENDRA GRAND. — Actualités Mondiales.
10 Mars. L'ALLEMAGNE PARCOURUE AVEC LES BOTTES DE SEPT LIEUX. — U. F. A.
10 Mars. COURRIER DE MONTAGNE. — Terra.
14 Mars. DE L'AIR, DE LA LUMIERE. — U. F. A.
14 Avril. QUI CONDUIAIT LA VOITURE ? — U. F. A.
14 Avril. UN SOIR AU METROPOLE DE BERLIN. — Deutsche Wochenschau.
14 Avril. SYMPHONIE NORVEGIENNE. — U. F. A.
14 Avril. LA COIFFURE A TRAVERS LES AGES. — Wien-Film.
14 Avril. SEISMES ET VOLCANS. — U. F. A.
14 Avril. DANSES ET FEERIES. — U. F. A.
14 Avril. SI TU AIMES LA RIVIERE. — France-Actualités.
14 Avril. NATURE ET TECHNIQUE. — U. F. A.
21 Avril. DESCENTE DU FOIN AU TYROL. — Terra.
25 Mai. VOILES AU VENT. — U. F. A.
29 Juin. PATRES HIVERNALES. — Deutsche Wochenschau.
31 Août. VOYAGE A MADERE. — Deutsche Arbeitsfront.
8 Sept. BRUXELLES. — U. F. A.
8 Sept. VOILES AU VENT. — U. F. A.
22 Sept. AERODYNAMISME. — U. F. A.
22 Sept. BAYREUTH ET LA FRANCONIE. — U. F. A.
1^{er} Déc. COURRIER DE MONTAGNE. — Terra.
14 Déc. PROMENADE AU ZOO. — U. F. A.
14 Déc. REGATES. — U. F. A.
22 Déc. CARAMBOLAGES. — Continental.
22 Déc. LA FORÊT BRULE. — D. F. G. Berlin.
22 Déc. LA RECUPERATION DE LA LAINE. — U. F. A.
29 Déc. COUP D'OEIL SUR LE ROUSSILLON. — Continental.
29 Déc. L'ILLUSURE, MIROIR DU TEMPS. — U. F. A.
29 Déc. ESPADRILLES. — Continental.

CAVAIGNAC (Films Jean de)

- 10 Avril. HOMMAGE A BIZET (1200 m.). — De Cavaignac.
10 Avril. AU PAYS DES BUEVEURS DE SANG (1200 m.). — De Cavaignac.
10 Avril. LA NYMPHE CALLISTO (dessin animé). — De Cavaignac.
23 Juin. HARMONIEUX OMBRAGES. — Francofilm.

Cie COMMERCIALE FRANÇAISE CINÉMATOGRAPHIQUE (C. C. F. C.)

- 14 Avril. LE LANGUEDOC. — J. C. Bernard.
1^{er} Sept. LA GRANDE LUEUR. — J. C. Bernard.
15 Oct. SOUCRELLERIE ET RADISTHESIE. — Je Vois Tout.
1^{er} Déc. L'AGE DU PLASTIQUE. — Je Vois Tout.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE DISTRIBUTION DE FILMS.

- 7 Juillet. TAT SOU.

COMPTOIR FRANÇAIS DU FILM DOCUMENTAIRE (C. F. F. D.)

- 27 Janv. LA FEUILLE BLANCHE. — Les Films de France.
3 Mars. CHANSONS ILLUSTREES. — Carmina Film.
10 Mars. TOULNOIS REGIONAUX. — Ciné Reportages.
24 Mars. EDOUARD BRANLY. — Ciné Reportages.
8 Avril. DEUX BLANCHES ET UNE ROUGE. — Artisans d'Art.
21 Avril. MOULINS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI. — Ciné-Reportages.
5 Juin. A L'ASSAUT DES AIGUILLES DU DIABLE. — Artisans d'Art.
5 Juin. NOS TAILLEURS DE PIERRE. — Artisans d'Art.
5 Juin. LE TONNELIER. — Etienne Lallier.
14 Juillet. L'INDUSTRIE DU VERRE. — Artisans d'Art.
11 Août. LA POURSUITE DU VENT. — Films du Compas.
25 Août. L'HEURE A PARIS. — Robert Marlaud.
17 Sept. NAISSANCE DE LA SOIE. — Artisans d'Art.
22 Sept. 190° AU-DESSOUS DE ZERO. — Ciné-Reportages.
15 Oct. LES HOMMES DE LA NEIGE. — La France en Marche.
8 Déc. APTITUDES. — S. N. C. F.

CONSORTIUM DU FILM

- 13 Janv. CABARETS MONTMARTROIS. — Films Azur.
26 Mai. VOYAGE AUTOUR D'UN TAPIS. — Ciné-Reportages.
15 Juin. FECONDITE. — Atlantic Film.
15 Déc. PORCELAINES DE LIMOGES. — Sté Lémoviz.
3 Fév. L'ART DU LUTHIER. — Les Films de France.
19 Mai. VOIES IMPERIALES. — Alcina.
14 Juillet. LES OMBRES SUR LA VILLE. — Les Films de France.
22 Sept. COUPEURS DE BOIS. — Alcina.
17 Nov. LA FORÊT VIVANTE. — Célia-Films.
14 Juillet. LES OMBRES SUR LA VILLE. — Les Films de France.
22 Sept. COUPEURS DE BOIS. — Alcina.
17 Nov. LA FORÊT VIVANTE. — Célia-Films.
15 Nov. PAR 18 METRES DE FOND. — J. Cousteau.

DISCINA

- 26 Mai. VEILLONS SUR L'ENFANCE. — Discina.
8 Sept. BEAUNE, CAPITALE DU BOURGOGNE. — Discina.

ECLAIR-JOURNAL

- 3 Mars. AU PAYS OU FLEURIT L'ORANGER. — Film Jean Mineur.
8 Avril. LA NUIT DES TEMPS. — Atlantic films.
5 Mai. REGARDS SUR L'ILE. — Pierre Hirsch.
12 Mai. DIVERTISSEMENTS. — M. A. I. C.
22 Juin. FETES DE FRANCE. — Films du Compas.
22 Sept. FABRICATION DE LA MONNAIE. — M. A. I. C.
20 Oct. POISSONS, CRABES ET Cie. — Films de Giovanni.

FILMS GRAPHIQUES (J. ET. A. GIAUME)

- 5 Juin. LA DANSE MACABRE. — (Dessin animé.)

FRANCE ACTUALITES

- 15 Oct. LA MACHINE A ECRIRE L'HISTOIRE.

FRANCINEX

- 13 Janv. AU PAYS DES CRATERES. — Artisans d'Art.
24 Fév. LA VIE DE L'ESCAROT. — Instituto Nazionale Luce-Rome.
16 Juin. QU'EST-CE QUE LE TEMPS ? — M. A. I. C.
8 Sept. RUSES DE RAT.
15 Oct. LES PASSAGERS DE LA GRANDE OURSE (dessin animé). — Les Gémeaux.

FRANFILM DIS

- 5 Juin. UNE JOURNEE AVEC CERDAN. — Films Jean d'Esme.
17 Sept. MANOSQUE, PAYS DE GIONO. — L.A.T.A.C.
17 Sept. MEMOIRES DES MAISONS MORTES. — L. A. T. A. C.

GALLIA CINEI

- 22 Déc. LES SANTONS.

GRAY FILM

- 3 Fév. AU ROYAUME DU TASTEVIN.
17 Nov. LES CHIENS QUI RAPPORTENT. — S. F. P.

INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

- 24 Fév. CHEMINS SANS ORNIERES. — C. F. F. D.
10 Nov. GLACIERS. — Jean Mineur.

DE KOSTER

- 24 Fév. VOYAGE AU PAYS DU CUIR. — Je Vois Tout.
23 Juin. ESSAIS. — Jean Mineur.

MINERVA

- 24 Mars. RODIN. — Artisans d'Art.
14 Avril. CAPITAINE SABORD APPAREILLE (Dessin animé). — André Rigal.
5 Juin. PESCADEL. — Films du Compas.
15 Oct. PAPERASSES. — Films J. K. R. Millet.
3 Nov. LE BOIS. — Atlantic.

PATHÉ CONSORTIUM CINÉMA

- 1^{er} Sept. LA LUTTE CONTRE LE VERRON. — Pathé.
7 Oct. ESPRIT D'EQUIPE. — Pathé.
7 Oct. LA MAIN DE L'HOMME. — Pathé.
22 Déc. SYMPHONIE EN BLANC. — Pathé.

R. A. C.

- 12 Mai. JE VOIS TOUT MAGAZINE N° 41. — Je Vois Tout.
17 Sept. PLUIE SUR LA VILLE. — M.A.I.C.

RADIO-CINEMA

- 16 Juin. HARMONIES DE FRANCE. — Célia Films.
17 Sept. PREMIER PRIX DU CONSERVATOIRE. — Artisans d'Art.

REGINA

- 21 Janv. LA RUE BONAPARTE. — Artisans d'Art.
1^{er} Avril. LA MACHINE A REFAIRE LA VIE. — Regina.

RICHEBE (FILMS)

- 23 Juin. A L'ASSAUT DES AIGUILLES DU DIABLE. — Artisans d'Art.
28 Juillet. LA VIE DE LA RUCHE. — Je Vois Tout.
15 Déc. SAINT-VERAN. — Atlantic films.

RIVERS (FILMS FERNAND)

- 3 Mars. FORÊTS DE FRANCE. — Artisans d'Art.

SCALERA

- 13 Janv. PECHERS D'AZUR. — Institut Luce.
3 Mars. VERTIGE BLANC. — Institut Luce.
3 Mars. PECHERS D'AZUR. — Institut Luce.
28 Avril. ILE DE REVE. — Luce.
19 Mai. LE METHANE, GAZ NOBLE. — Institut Luce.

SIRIUS

- 31 Mars. FLEURS ET PARFUMS. — Sirius.
21 Avril. NIDS D'AIGLE. — Sirius.
30 Juin. GRAND ROI, GRAND SIECLE. — Sirius.
25 Août. JOCKEYS D'OBSTACLES. — Sirius.

TOBIS-FILMS

- 7 Janv. MUSIQUES VILLAGEOISES. — Wien-Films.
22 Janv. COLLIURES. — Continental Films.
12 Fév. JEUNES MONTAGNARDS. — Bavaria.
3 Mars. LE MIRACLE DU SOJA. — E. Beyfuss.
3 Mars. LES BOUCHONS. — Continental.
10 Mars. JEUNES MONTAGNARDS. — Bavaria.
21 Avril. CROISIERE SUR LE DANUBE. — Bavaria.
21 Avril. JOIES ET LABEURS DES QUATRE SAISONS. — Bavaria.
21 Avril. LA PECHE AUX ANCHOIS. — Continental.
28 Avril. LE CHATEAU DE SCHOENBRUNN. — Wien-Films.
19 Mai. EXPLORATIONS SOUS-MARINES. — U. F. A.
2 Juin. DANS LA JUNGLE DES ROSEAUX. — Bavaria.
9 Juin. MUSIQUES VILLAGEOISES. — Wien-Films.
20 Juillet. L'ESSOR DE L'AIGLE. — Bavaria.
22 Sept. RAPSDIE BRÉSILIENNE. — U. F. A.
22 Sept. CHANTS D'AUTOMNE. — U. F. A.
28 Sept. BRIGANDS D'EAUX VIVES. — Bavaria.
29 Sept. FUTURS CHAMPIONS. — Bavaria.
3 Nov. BRIGANDS D'EAUX VIVES. — Bavaria.
3 Nov. BRODERIES BAVAROISES. — Tobis Mélo Film.
26 Nov. TAILLEURS DE PIERRE. — Bavaria.
26 Nov. ABRICOTS EN BOITES. — Continental.
1^{er} Déc. LES ALLUMETTES. — U. F. A.

U. F. P. C.

- 10 Mars. VIEILLES PLACES DE PARIS. — Artisans d'Art.
30 Juin. JEUX D'ENFANTS. — S. F. P.
20 Oct. UNE JOURNEE A L'OPERA. — Artisans d'Art.
24 Nov. L'AMOUR MATERNEL CHEZ LES ANIMAUX. — Jean Mineur.

VEDIS (FILMS)

- 4 Fév. L'ART DU LUTHIER. — Films de France.
8 Avril. JOIES DE L'EAU. — Artisans d'Art.
28 Avril. LA MERULE. — (Dessin animé.)

VOG (FILMS)

- 10 Nov. ORGUES DE FRANCE. — M. A. I. C.
15 Déc. DEUX RIVIERES. — Artisans d'Art.
3 Fév. AU ROYAUME DES JOUETS. — Ciné Reportages.

ZÉNITH FILM

- 6 Janv. POMPEI. — Incon.
13 Janv. LE CANARI. — Incon.
28 Avril. INITIATION A LA MUSIQUE. — Incon.

LOIS - DÉCRETS - ORDONNANCES - COMMUNIQUÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CINÉMATOGRAPHIE NATIONALE - COMMUNIQUÉS DU COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

LOIS, DÉCRETS ET ARRÊTÉS RÉGLEMENTANT L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

LA NOUVELLE ORGANISATION DU C. O. I. C.

DÉCRET N° 860 DU 17 MARS 1944

RELATIF AU COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

(J. O. du 9 juin 1944.)

Le Chef du Gouvernement,

Vu l'acte constitutionnel n° 12 ;
Vu la loi du 16 août 1940 concernant l'organisation provisoire de la Production Industrielle ;

Vu le décret du 2 décembre 1940 relatif au Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique, modifié par décrets des 12 novembre 1941 et 25 mai 1942,

Décrète :

Article premier. — Il est créé, pour l'ensemble de l'Industrie Cinématographique un Comité d'Organisation qui prend le titre de Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.

Article 2. — Le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique comprend :

- 1° Un Président responsable ;
- 2° Un Conseil tripartite ;
- 3° Des Groupes professionnels ;
- 4° Un Comité d'Etudes Artistiques et Techniques ;
- 5° Des Services.

DU PRÉSIDENT RESPONSABLE

Article 3. — Le Président responsable du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique est nommé par arrêté du Ministre Secrétaire d'Etat à l'Information.

Article 4. — Le Président responsable détient les pouvoirs conférés au Comité d'Organisation par la loi du 16 août 1940 pour toutes les questions du ressort de son Comité.

DU CONSEIL TRIPARTITE

Article 5. — Le Conseil tripartite prévu à l'article 2 ci-dessus est composé des membres du Comité social national de la Branche cinématographique de la Famille professionnelle des spectacles.

Provisoirement et jusqu'à constitution de ce Comité, ses membres sont désignés par la Commission provisoire d'organisation de la Famille professionnelle des Spectacles.

Le Conseil tripartite est renouvelé à la constitution du Comité social national de la branche cinématographique et par la suite dans les mêmes conditions que ce dernier.

Article 6. — Le Conseil tripartite se réunit au moins une fois par an, sur l'initiative du Président responsable, qui doit le consulter sur son programme d'action, ainsi que sur tous projets de décision d'un caractère particulièrement important qui n'auraient pas été prévus à ce programme. Il est d'autre part tenu informé de l'action du Président responsable, qui le réunit à cet effet au moins dix fois l'an.

Il doit, de son côté, tenir régulièrement informé le Président responsable de tout ce qui concerne la situation sociale des professions intéressées.

Il soumet à l'examen du Président responsable toutes propositions de décision, ainsi que toutes suggestions qu'il estime opportunes.

Il délègue auprès du Président responsable un bureau permanent tripartite de trois membres chargés de recueillir auprès de lui les informations nécessaires à sa documentation.

DES GROUPES PROFESSIONNELS

Article 7. — Les Industries du Cinéma sont réparties dans les quatre groupes professionnels suivants :

- 1° Industries techniques du film ;
- 2° Production cinématographique ;
- 3° Distribution de Films cinématographiques ;
- 4° Exploitation des salles de spectacles cinématographiques.

Article 8. — Les entreprises qui exercent, exclusivement ou non, une de ces activités, sont membres du groupe correspondant.

Le groupe est représenté au sein du Comité d'Organisation par un Conseil élu par les entreprises membres du groupe, et composé de personnes appartenant à la profession.

Tous les membres du groupe sont électeurs.

Sont éligibles, les personnes qui remplissent les conditions suivantes :

- Etre de nationalité française d'origine ;
- Avoir 25 ans d'âge ;
- Exercer depuis plus de 5 ans leur activité dans la profession ;
- Ne pas être frappé des incapacités prévues par l'article 2 de la loi du 14 janvier 1933, relative à l'élection des tribunaux de commerce.

Les membres du Conseil sont élus par un vote pour lequel les entreprises membres du groupe sont classées en catégories et désignent, parmi les professionnels appartenant à des entreprises de leur catégorie, un nombre de membres proportionné à l'importance de cette catégorie.

Article 9. — Des arrêtés du Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Information, pris après avis du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique, déterminent le nombre et la répartition des membres du Conseil du groupe, les limites des catégories, les conditions générales de l'élection et les règles de renouvellement du Conseil.

Les modalités particulières de l'élection sont déterminées par décision du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.

Les membres du Conseil peuvent toutefois être révoqués avant expiration de leur mandat par arrêté du Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Information.

Article 10. — Le Conseil procède à l'élection d'un bureau de trois membres entre lesquels le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Information, choisit le Président. Les deux autres membres sont de droit vice-présidents du groupe.

Article 11. — Le Conseil du groupe est obligatoirement consulté sur tous projets de décision réglementaire du Comité d'Organisation et son avis doit figurer au dossier transmis au Commissaire du Gouvernement pour approbation.

Le Conseil du groupe propose au Président responsable toutes décisions qui lui paraissent opportunes et lui soumet les vœux et avis des membres du groupe réunis en assemblée générale ou restreinte.

DU COMITÉ D'ETUDES ARTISTIQUES ET TECHNIQUES

Article 12. — Le Comité d'Etudes Artistiques et Techniques, prévu à l'article 2 ci-dessus, est composé de 12 membres désignés à raison de leur compétence par le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Information, savoir :

Trois producteurs de grands films et un producteur spécialisé désignés sur la pro-

position du Conseil du groupe professionnel de la Production ; deux exploitants de studios ou laboratoires désignés sur la proposition du Conseil du Groupe professionnel des Industries techniques du Film ; deux réalisateurs de grands films ; un réalisateur de films documentaires ; un architecte décorateur ; un chef-opérateur de prises de vues ; un ingénieur du son.

En outre, le Comité peut convoquer à ses réunions toute personne dont la consultation serait jugée utile.

Article 13. — Le Comité d'Etudes Artistiques et Techniques se réunit au moins une fois tous les trimestres. Il soumet au Président responsable toutes suggestions en vue de l'amélioration de la qualité des films français. Il est consulté par ce dernier sur toutes mesures intéressant cet objet.

DES SERVICES

Article 14. — Le Président responsable constitue et dirige les services administratifs nécessaires pour assurer le fonctionnement du Comité et, en particulier, le secrétariat des groupes professionnels visés à l'article 7 ci-dessus.

Il est assisté dans cette tâche par un Secrétaire général nommé par lui.

DU COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Article 15. — Les décisions réglementaires du Comité ne sont exécutoires qu'après avoir été revêtues de l'approbation expresse du Commissaire du Gouvernement.

En cas de refus d'approbation du Commissaire du Gouvernement, ou passé un délai de 15 jours, le Comité dispose d'un droit de recours devant le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Information.

Le Commissaire du Gouvernement a libre accès dans les locaux du Comité. Il peut se faire communiquer toutes pièces, documents et archives et effectuer ou faire effectuer toutes vérifications.

DU BUDGET

Article 16. — Le Président responsable établit le budget annuel du Comité et le soumet à l'approbation du Commissaire du Gouvernement.

DE LA PERSONNALITE CIVILE

Article 17. — Le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique est doté de la personnalité civile. Il est représenté en justice et dans tous les actes de la vie civile par son Président responsable, qui peut déléguer à tel mandataire de son choix tout ou partie du pouvoir qu'il tient du présent article.

DU SECRET PROFESSIONNEL

Article 18. — Toutes les personnes qui, à un titre quelconque, collaborent ou participent aux travaux du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique, sont tenus au secret professionnel, conformément à l'article 378 du Code pénal.

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 19. — Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent décret et notamment celles des décrets des 2 décembre 1940, 12 novembre 1941 et 25 mai 1942, relatifs au Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.

Article 20. — Le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Information, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Vichy, le 17 mars 1944.
Pierre LAVAL.

COMMUNIQUÉS OFFICIELS DU COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

ARRÊTÉ DU 17 MARS 1944 RELATIF AUX GROUPES PROFESSIONNELS DU COMITÉ D'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

Le Chef du Gouvernement, Ministre Secrétaire d'Etat à l'Information,

Vu la loi du 16 août 1940, concernant l'organisation provisoire de la profession industrielle,

Vu le décret n° 860, du 17 mars 1944, relatif au Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique,

Arrête :

Article unique. — A titre temporaire et jusqu'aux élections des Conseils de Groupe qui suivront la publication, les arrêtés et décisions prévus à l'article 9 du décret n° 860, du 17 mars 1944, les attributions confiées aux Conseils de Groupe prévues aux articles 7-11 du décret précité, seront exercées par les personnes remplissant les conditions d'éligibilité définies à l'article 8 de ce décret, désignées pour ces fonctions aux élections provisoires organisées en décembre 1943.

Fait à Vichy, le 17 mars 1944.
Signé : Pierre LAVAL.

DÉCISIONS DU C.O.I.C.

DÉCISION N° 67 MODIFIANT LA DÉCISION N° 28 PORTANT RÈGLEMENT D'UNE COMMISSION ARBITRALE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

Vu la loi du 16 août 1940 concernant l'organisation de la production industrielle,

Vu les décrets des 2 décembre 1940 et 25 mai 1942, relatifs au Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique,

Vu la décision n° 28 du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique, portant règlement d'une Commission Arbitrale de l'Industrie Cinématographique,

Le Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique

Décide :

ARTICLE UNIQUE. — Les articles 7, 8, 9, 10, 14, 16, 17 et 21 de la Décision n° 28 du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique portant règlement d'une Commission Arbitrale de l'Industrie Cinématographique (art. 179, 180, 181, 182, 186, 188, 189 et 193 du Code du Cinéma) sont modifiés comme suit :

Article 7. — Chaque litige est examiné par une Commission composée de deux, ou de quatre, arbitres ou, exceptionnellement, d'un nombre supérieur d'arbitres, désignés conformément aux dispositions de l'article 8 du présent règlement.

Un des arbitres, élu par la Commission dans son sein ou, à défaut, le doyen d'âge, exerce les fonctions de Président et, en cette qualité, dirige les opérations d'arbitrage et les débats. (Les deux derniers paragraphes sans changement.)

Article 8. — La Commission d'Arbitrage est constituée de la façon suivante :

a) Lorsqu'il y a seulement deux parties en cause, chacune des parties désigne un nombre égal d'arbitres (un ou deux) qu'elle choisit librement sur la liste de ceux appartenant à la section dont elle dépend. Au cas où les parties ne peuvent se mettre d'accord sur le nombre des arbitres devant composer la Commission, chaque partie désigne obligatoirement deux arbitres.

b) Lorsqu'il y a plus de deux parties en cause, elles s'entendent sur le nombre d'arbitres (un ou deux) à désigner par chacune d'elles, celles qui ont intérêt liés devant, en principe, choisir conjointement un (ou deux suivant le cas) arbitre commun ; toutes les parties peuvent également s'entendre pour fixer, comme bon leur semble, le nombre et le mode de désignation des membres de la Commission. A défaut d'accord sur le nombre ou la désignation des arbitres, dans le délai qui leur est imparti par le C. O. I. C. (huit jours francs, au moins, à compter de la date à laquelle elles ont été in-

formées de la demande d'arbitrage), toutes les parties s'en remettent au Secrétaire Général du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique, du soin de constituer la commission d'arbitrage comme il l'entendra.

En cas de refus ou d'empêchement d'un arbitre, si, dans les quarante-huit heures après qu'elle en a été avisée, la partie qui l'avait choisi n'a pas désigné un autre arbitre en remplacement, le Secrétaire Général du C. O. I. C. y pourvoit en suivant l'ordre d'inscription des arbitres au tableau de la section dont dépend la partie.

Article 9. — Dans le cas d'une demande d'arbitrage fondée sur la clause compromissoire insérée dans un contrat, la Commission d'arbitrage est saisie par une requête de la partie demanderesse.

Cette requête rédigée, en double exemplaire, sur feuille spéciale mise à la disposition des intéressés au Secrétariat du C. O. I. C., énonce obligatoirement :

1° les noms, professions et adresses des parties ;

2° l'objet sommaire du litige ;

3° la prétention du demandeur.

Elle est déposée au Secrétariat du C. O. I. C. Article 10. — Le Secrétariat du C. O. I. C. informe, par lettre recommandée avec accusé de réception, le ou les défendeurs, du dépôt de cette requête et leur en transmet copie. En même temps, s'il le juge utile, il convoque les parties en vue d'une tentative de conciliation dans les formes qu'il avise.

Dans le cas contraire ou après échec de cette tentative de conciliation, il invite, en tant que de besoin, chaque partie à désigner son ou ses arbitres.

Si, dans les cinq jours francs de la réception de la lettre recommandée qui lui en transmet la demande, l'une des parties n'a pas fait connaître, par lettre recommandée adressée au Secrétariat du C. O. I. C., le ou les arbitres choisis, la désignation en est faite d'office par le Secrétaire Général du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique dans les conditions fixées à l'article 8.

La demande d'arbitrage est alors transmise par les soins du Secrétariat du C. O. I. C. aux arbitres désignés.

Article 14. — (Paragraphes 1 à 7 sans changement.) Paragraphe 8 : « Sauf convention contraire des parties, l'arbitrage doit être rendu... dans un délai maximum de trois mois à compter du jour où la commission arbitrale est saisie du litige. Toute prorogation supérieure à ce délai doit faire l'objet d'un accord des parties. »

Article 16. — (Paragraphe 1 sans changement.) Paragraphe 2. — « Celui-ci désigne le surarbitre, dans le plus bref délai après réception du procès-verbal. »

(Paragraphe 3 sans changement.)

Article 17. — Le surarbitre doit rendre sa décision dans le mois du jour de son acceptation, sauf convention contraire des parties.

(Paragraphes 2 et 3 sans changement.)

Article 21. — (Paragraphe 1 sans changement.) Paragraphe 2. — « Faute par l'une des parties de désigner son arbitre dans les quarante-huit heures de la réception de la lettre recommandée qui l'y invite, la désignation en est faite d'office par le Secrétaire Général du C.O.I.C. »

Paragraphe 3. — « Les arbitres se réunissent sans délai : les parties sont convoqués par tout moyen susceptible de les atteindre personnellement. »

(Paragraphes 4, 5 et 6 sans changement.)

Article 2. — La présente décision est applicable à compter de sa publication dans le journal « Le Film ».

Paris, le 2 mai 1944.

Le Commissaire du Gouvernement,

L.-E. GALEY.

PREMIÈRES REPRÉSENTATIONS PARIS

MERCREDI 7 JUIN 1944

LA ROYALE : *Ma fille Pierre* (Radio-Cinéma).

MERCREDI 14 JUIN 1944

MAX LINDER : *Les Volontaires de la Mort* (C.O. S. I.).

CINE-OPERA : *La Belle de Troana* (Cinéma de France).

BORDEAUX

MERCREDI 21 JUIN 1944

INTENDANCE : *Adieu Léonard* (Pathé-Consortium).

EXPLOITATION

QUEL EST LE RÔLE DES DÉLÉGUÉS DE ZONE ET DE SECTEUR

La place restreinte dont nous disposons ne nous a pas permis de nous étendre dans l'avant-dernier numéro du *Film* sur le rôle des délégués de zone et de secteur.

Chaque fois qu'une décision intéressant l'Exploitation est prise au C.O.I.C., elle est communiquée par le service de l'Exploitation aux cinq délégués de zone. Chacun d'eux alerte immédiatement ses délégués de section ; ceux-ci, à leur tour, avertissent les salles qui leur sont dévolues de la communication qu'ils viennent de recevoir.

De cette façon, chaque salle de Paris peut être en quelques instants mise au courant des instructions données par le C.O.I.C.

Le délégué est donc un agent de liaison. Mais il n'est pas un gendarme, et s'il doit renseigner ses ressortissants, leur commenter les décisions et leur expliquer la façon de les appliquer, il le fera en toute confraternité, sans jamais s'immiscer dans les affaires de ses collègues sauf pour leur signaler amicalement les infractions que ceux-ci seraient amenés à commettre par ignorance.

Son rôle sera aussi d'être l'interprète de ses collègues auprès du Conseil National de l'Exploitation pour mieux faire connaître les besoins de chacun.

Ainsi se trouve créé un réseau qui, nous l'espérons, sera tout de cordialité et de sympathie, les Directeurs apprenant à se connaître entre eux et à unir leurs efforts pour le plus grand bien de notre industrie.

NOUVEAUX DÉLÉGUÉS DE L'EXPLOITATION POUR LA BANLIEUE SEINE

Délégué général : M. Monnot, Tél. CAR. 00-12 et WAG. 32-92.

ZONE A

M. Ferber, 3, boulevard Richard-Wallace, Neuilly-sur-Seine. — SAB. 80-64.

COURBEVOIE PUTEAUX
LA GARENNE SURESNES
NANTERRE

ZONE B

M. Barrière, 4, rue Guichard, Paris (16^e). — PRO. 17-27.

ASNIERES GENNEVILLIERS
BECON NEUILLY-SUR-SEINE
BOIS-COLOMBES LEVALLOIS
CLICHY-SUR-SEINE SAINT-OUEN
COLOMBES

ZONE C

M. Monnot, 22, rue Jouffroy, Paris (17^e). — CAR. 00-12 et WAG. 32-92.

EPINAY-SUR-SEINE PIERREFITTE
L'ILE-SAINT-DENIS SAINT-DENIS
LA PLAINE SAINT-DE STAINS
NIS

ZONE D

M. Rabin, 129, route de la Reine, Boulogne-sur-Seine. — MOL. 46-79.

AUBERVILLIERS PANTIN
LE BOURGET LE PRE-SAINT-GERVAIS
LA COURNEUVE

ZONE E

M. Nantes, 124, avenue Barbusse, Drancy. — Aviation 00-10.

BOBIGNY DRANCY
BONDY PAVILLONS-SOUS-BOIS

ZONE F

M. Douvin, 11, rue Céline-Robert, Vincennes. — DAU. 07.13 et AVR. 08-30.

BAGNOLET NOGENT-SUR-MARNE
BRY-SUR-MARNE NOISY-LE-SEC
FONTENAY-SOUS-BOIS ROMAINVILLE
LES LILAS ROSNY-SOUS-BOIS
LE PERREUX SAINT-MANDE (sauf Rex).
MONTREUIL-SOUS-BOIS VILLEMOMBLE
NEUILLY-PLAISANCE VINCENNES

ZONE G

M. Pollet, « Cinéma le Dôme », La Varenne. — GRA. 23-45.

BOUCLE DE LA MARNE PARC-SAINT-MAUR
CHAMPIGNY LA VARENNE
JOINVILLE

ZONE H

M. Judas, 11, avenue du Général-Lapérinne, Paris (12^e). — DOR. 53-50 et ENT. 25-77.

ALFORTVILLE MAISONS-ALFORT
CHARENTON SAINT-MANDE (Le « Rex »)
CHARENTONNEAU SAINT-AURICE
CRETEIL

ZONE I

M. Mazellier, 3, rue Saint-Aubin, Vitry-sur-Seine. — ITA. 14-51.

CHOISY-LE-ROI THIAIS
IVRY-SUR-SEINE VITRY-SUR-SEINE
KREMLIN-BICETRE

ZONE J

M. Koempfen, 16, rue Frileuse, Gentilly. — ALE. 16-39.

ARCEUIL-CACHAN L'HAY-LES-ROSES
PRESNES VILLEJUIF
GENTILLY

ZONE K

M. Loit, 3, avenue d'Orléans, Paris (14^e) (le matin). — ODE. 00-11.

ANTONY MALAKOFF
BAGNEUX MONTROUGE
BOURG-LA-REINE PLESSIS-ROBINSON
CHATILLON SCEAUX
FONTENAY-AUX-ROSES

ZONE L

M. Jouet, 46, boulevard Jean-Jaurès, Boulogne-sur-Seine. — MOL. 17-14.

BOULOGNE SUR SEINE ISSY-LES-MOULINEAUX
CLAMART VANVES

REMPLEISSAGE DES SIPHONS

Une récente note que nous avons fait paraître dans ces colonnes informait MM. les Exploitants que le Comité d'Organisation 838 avait reçu dérogation pour le remplissage de siphons destinés au Service de sécurité des cabines de projection.

Ce Comité vient de nous aviser qu'en raison de la situation actuelle de production d'acide carbonique, les firmes spécialisées dans la fabrication et le remplissage des siphons ne pourront plus répondre aux demandes formulées par les salles de cinéma.

ŒUVRES SOCIALES

COPIE VOLÉE

Au cours de la *Nuit du Cinéma*, un film d'une bobine *Max et le Quinquina*, avec Max Linder, a été dérobé.

Les Œuvres Sociales du Cinéma, responsables de cette copie qui leur avait été confiée, mettent en garde les personnes à qui ce film pourrait être proposé.

Max et le Quinquina est un très vieux film, colorisé au pochoir ; l'état défectueux de la copie et son ancienneté en rendent l'exploitation impossible.

Les Œuvres Sociales du Cinéma seraient reconnaissantes à toute personne pouvant leur donner des renseignements sur ce vol de les leur communiquer : 1, avenue Hoche. Tél. CAR 30-82.

PROGRAMMES DES SALLES D'EXCLUSIVITÉ DANS LES GRANDS CENTRES RÉGIONAUX

PARIS

(La date qui suit le titre du film est celle de la première représentation.)

Premières exclusivités

Aubert-Palace : *Colisée*, Club des Vedettes, Lord Byron.
Madelaine : *Les Petites du Quai aux Fleurs* (21 mai).
Balzac, Hélder, Scala, Vivienne : *L'Île d'Amour* (24 mai).
Ciné-Opéra, Bonaparte : *La Belle de Troana* (13 juin).
Marivaux : *Premier de cordée* (23 février).
Normandie : *La Vie de Plaisir* (16 mai).
Olympia, Max Linder : *La Vie de Plaisir* (22 mai), *Les Volontaires de la Mort* (14 juin).
Paramount : *Le Carrefour des Enfants perdus* (26 avril).
La Royale : *Ma fille, Pierre* (7 juin).

Deuxièmes exclusivités et reprises :

Caméo : *Les Aventures du Baron Munchhausen* (17 mai).
Biarritz, François : *Annette et la dame blonde* (14 juin).
César : *Les Aventures du Baron Munchhausen* (31 mai).
Champs-Élysées : *La Croisière Jaune* (9 juin).
Elysées-Cinéma, Cinéma-Opéra : *Lucrèce Borgia*.
Ermitage : *Rupis*.
Portiques : *Reprise*.
Radio-Cité-Opéra : *Le Ciel est à vous* (14 juin).
Royal-Hausmann : *Reprise*.
Triomphe : *Reprise*.

BORDEAUX

17 AU 23 MAI 1944.

Apollo : *Rêve Blanc. Les Aventures du Baron Munchhausen* (1^{er} sem.).
Capitole : *L'Amour suit des Chemins étranges. Les Aventures du Baron Munchhausen* (1^{er} sem.).
Olympia : *Douce* (1^{er} et 2^e sem.).
Vallée-Gironde : *La Malibran* (1^{er} et 2^e sem.).

LILLE

19 MAI AU 1^{er} JUIN 1944

Caméo : *La Valse blanche* (2^e sem.).
Cinéma : *Phares dans le Brouillard. L'Escalier sans fin*.
Familia : *La Cavalcade des Heures. La Vie de Plaisir*.
Rexy : *Mahia la Métiço. Le Feu sous la Cendre*.

LYON

17 AU 26 MAI 1944

A.B.C. : *Fou d'Amour* (1^{er} et 2^e sem.).
Concou : *L'Homme de Londres* (8^e et 9^e sem.).
Ciné-Bret : *Suis-je un Criminel* (3^e sem.).
Ciné-Journal : *La Cavalcade des Heures* (2^e et 3^e sem.).
Moderna-33 : *Chines invisibles* (2^e et 3^e sem.).
Pathé : *Domino* (2^e sem.).
Scala : *La Coupole de la Mort* (1^{er} et 2^e sem.).
Tivoli-Majestic : *Les Mystères de Paris* (1^{er} et 2^e sem.).
(Salles fermées du 26 au 30 mai.)

MARSEILLE

24 AU 27 MAI 1944

Capitole : *La Vie de Plaisir*.
Hollywood : *L'Inévitable M. Dubois* (4^e sem.).
Majestic-Studio : *La Ferme aux Loups*.
ODEON : *Spectacle de revue*.
Rex : *Un Seul Amour* (2^e sem.).
(Salles fermées du 27 mai au 6 juin.)

NANCY

17 AU 30 MAI 1944

Eden : *Jeannou. Le Voyageur sans Bagage*.
Majestic-Olympia : *La Coupole de la Mort. Munchhausen*.
Pathé : *Le Grand Refrain. Premier de Cordée*.

NICE

17 AU 30 MAI 1944

Escurial-Excelsior : *27, rue de la Paix* (reprise). *L'Inévitable M. Dubois*.
Paris-Forum : *Rêve Blanc. Cécile est morte*.
Rialto-Casino : *Feu Nicolas* (reprise). *Graine au Vent*.
Variétés : *L'Escalier sans fin* (2^e sem.) (reprise).

TOULOUSE

17 AU 30 MAI 1944

Plaza : *L'Âge de la Nuit. Premier de Cordée*.
Trianon : *L'Empreinte du Dieu* (reprise). *Douce*.
Variétés : *La Coupole de la Mort. La Vie de Plaisir*.
Vox : *La Dame de l'Ouest* (1^{er} et 2^e sem.).

VICHY

17 AU 30 MAI 1944

A.B.C. : *Les Risque-tout. Le Carrefour des Enfants perdus*.
Lux : *Leçon de Chimie à 9 heures. Actien*.
Paris : *Le Roman de Renard. Le Carrefour des Enfants perdus*.
Royal : *Le Soleil de Minuit. Les Miracules* (1).
Tivoli : *L'Empreinte du Dieu. L'Enfant du Meurtre*.
Vichy-Ciné : *Des Jeunes Filles dans la Nuit. Cécile est morte*.

TOUJOURS LES SINISTRÉS

Dans le dernier numéro du *Film*, vous avez pu voir que la souscription à la Caisse de Secours des Sinistrés atteignait la somme de 4.660.000 francs. D'autre part, 2.106.000 francs ont été répartis entre 544 victimes.

Il reste donc en caisse environ 2.560.000 francs. L'accentuation des bombardements, la destruction récente de nombreuses salles : dix à Marseille, deux à Lyon, une à Tours, une à Sartrouville, la ruine totale de l'exploitation rouennaise, donnent à penser que la caisse devra faire face dans les semaines qui viennent, à des dépenses accrues. Nous ne tiendrons pas plus de six mois, dans la meilleure hypothèse.

Il faudrait donc que tous ceux, et ils sont nombreux, qui n'ont encore rien donné s'acquittent au plus vite.

Certaines entreprises qui ont oublié de verser ne se souviennent de l'existence de l'œuvre d'entr'aide qu'au moment où leur personnel est sinistré.

Faudra-t-il que, malgré eux, les commissaires aient à distinguer entre les victimes, suivant qu'elles appartiennent ou non à des maisons ayant accompli leur devoir social ?

Ne serait-il pas plus simple que les retardataires s'acquittent. Le sacrifice qui leur est demandé n'est pas considérable. Au nom de quel sentiment s'y refuseraient-ils ?

La *Lampe de Secours* s'excuse de vous parler encore des sinistrés. Hélas ! c'est que rien ne change autour de nous, sinon que la misère y devient plus profonde et plus répandue.

Notre devoir est de la soulager aussi longtemps que cela sera nécessaire...

La Lampe de Secours.

RÉGIME DES RÉQUISITIONS

Le Service Juridique communique :

a) Réquisition par l'armée allemande pour séances aux troupes.

Deux indemnités :
— une payée directement par la Kommandantur ou Feld-Kommandantur dont dépend l'établissement qui est de 500 fr. par séance pour les salles jusqu'à 400 places ; 700 fr., pour les salles de 400 à 800 places ; 1.000 fr., pour les salles de 800 places et plus.
— une deuxième indemnité payée par la Préfecture qui est de 1 fr. 50 par place et par séance dans les localités au-dessous de 50.000 habitants ; de 2 fr. dans les localités de plus de 50.000 habitants ; de 3 fr. à Paris. Le dossier est à déposer à la Mairie qui le transmet à la Préfecture et doit comprendre le bon de réquisition et le nombre de places de la salle.

b) Réquisition par l'armée allemande pour cantonnement ou entrepôt.

Indemnité journalière de 0 fr. 30 par mètre carré à majorer de 20 % puisque la réquisition porte sur la partie principale de l'exploitation. Le dossier est à déposer à la Mairie qui le transmet à la Préfecture. Si cette indemnité est insuffisante pour couvrir les frais en laissant un bénéfice moyen, on peut demander une indemnité plus élevée avec frais justifiés.

Les réquisitions a et b ont été réglées par l'instruction du commandant militaire en France du 1^{er} octobre 1941 et peuvent avoir lieu tous les jours, y compris samedi et dimanche.

c) Réquisition par l'autorité française (Mairie, Préfecture, Ministère).

Présenter un chiffre d'indemnité basé sur le bénéfice moyen d'exploitation, dossier à déposer à la Mairie. Ces réquisitions peuvent avoir lieu tous les jours, y compris samedi et dimanche.

d) Réquisition par la Propaganda Staffel pour séances aux familles des travailleurs français en

ADMINISTR. RÉDACTION
29, rue Marceau, Paris (12^e). Tél.:
DI 06 85-35 (3 lignes groupées).
Adresse télégraphique: LACIFRAL,
Paris. Compte chèques postaux:
n° 702-66, Paris. Registre du Com-
merce, Seine n° 216-468 B.

LE FILM

ORGANE DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE FRANÇAISE

BI-MENSUEL

N° 91

17 JUIN 1944

12 Fr.

LE CINÉMA FRANÇAIS FAIT TOUS SES EFFORTS POUR MAINTENIR UNE ACTIVITÉ

Une vue d'ensemble sur la situation

Au moment où la guerre a pris pied sur le sol français, il est évident que des préoccupations plus urgentes que celles de l'industrie cinématographique tiennent place dans la vie nationale. Ce qui ne veut pas dire que, dans les circonstances présentes, l'activité du cinéma ne présente plus d'intérêt. Au contraire, celui-ci a son utilité quand ce ne serait que pour apporter un élément indispensable de détente au public, et faire connaître par les actualités filmées le vivant visage des événements.

Nous l'avons écrit dans le précédent numéro du Film : *Malgré toutes les restrictions, le Cinéma Français continue.* Aujourd'hui, nous ajoutons : *le cinéma français maintiendra son activité tant qu'il le pourra.* Cette activité est un peu plus réduite chaque jour, mais elle existe : on tourne encore des films dans les studios, les maisons de location continuent à distribuer des programmes et, dans la majorité des cas, les salles fonctionnent.

PRODUCTION

Les 10 films en cours seront achevés.

A l'heure où nous écrivons ces lignes — 8 juin 1944 — 10 films de long métrage sont en cours de production. On en trouvera la liste complète dans notre rubrique des studios. Les restrictions d'électricité ont arrêté, comme on le sait, la réalisation de la plupart de ces films. Cependant, grâce aux efforts conjugués et réitérés de la Direction Générale de la Cinématographie Nationale et du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique, des dérogations de reprise de tournage ont déjà pu être obtenues pour certains d'entre eux. On peut espérer que ces dix films en cours pourront être achevés dans un délai prochain.

En ce qui concerne les productions en préparation, dont certaines devaient commencer très prochainement, comme *Les Malheurs de Sophie*, pour lesquels Jacqueline Audry a tourné un seul jour en extérieurs, il ne faut malheureusement pas se faire trop d'illusion sur la proximité de leur réalisation.

L'ANNUAIRE PROFESSIONNEL

Saison 1943-1944
paraîtra prochainement
ENVOYEZ D'URGENCE VOS
RENSEIGNEMENTS, CLICHÉS,
TEXTES ET ANNONCES
à M. Clément GUILHAMOU,
19, rue des Petits-Champs, Paris-1^{er}
Tél.: RIC. 28-35

DISTRIBUTION

Plus de films nouveaux.

17 films français sont actuellement terminés ou en cours de montage. Parmi eux d'importantes productions comme *La Vie de Bohème*, *Carmen*, *Les Enfants du Paradis*, *La Fiancée des Ténébres*, *Le Bossu*, *Le Dernier Sou*. Il est probable que ces films resteront maintenant dans les blockhaus jusqu'à nouvel ordre, c'est-à-dire jusqu'à une amélioration de la situation électrique permettant aux salles de reprendre une exploitation à peu près normale, amélioration commandée essentiellement par les événements de guerre.

En attendant, les distributeurs ont demandé des dérogations pour ressortir des films édités avant 1937 et dont les copies existent.

La fermeture du trafic ferroviaire sur certains réseaux a arrêté pour toute une partie de la Grande Région Parisienne l'expédition des films, risquant de priver les exploitants des programmes nécessaires à la marche de leur salle. Néanmoins, nous savons que beaucoup de directeurs de salles ont réussi à surmonter ces difficultés et viennent chercher eux-mêmes leurs films à Paris ou les font prendre par des transitaires.

EXPLOITATION

500 salles fermées.

Directement, c'est naturellement l'exploitation qui est la plus touchée par les événements. Après les bombardements qui ont détruit ou rendu inutilisables un nombre très important de salles — on en estime actuellement le chiffre à près de 200 — dans le Nord, le Pas-de-Calais, en Normandie, en Bretagne, dans la Région Parisienne, à Marseille, à Lyon, à Saint-Etienne et dans tous les endroits meurtris par la guerre, c'est aujourd'hui, en Normandie, toutes les salles des villes de la zone de combat qui sont menacées de destruction.

Déjà, dans un certain nombre de départements de l'Ouest, les salles avaient été fermées faute de courant électrique. Aujourd'hui ce sont donc tous les cinémas de la zone comprise entre le nord de la Loire et l'ouest de la Seine (Normandie-Bretagne-Anjou-Maine) qui sont dans l'impossibilité de fonctionner.

Si l'on ajoute à cela les salles fermées pour cause d'évacuation, comme dans le Nord et le Pas-de-Calais, ce sont 500 établissements, soit 12 % du nombre total des salles de cinémas français, qui sont arrêtés.

A Paris, l'ouverture des cinémas de 22 h. à 23 h. 45, sauf le samedi où les séances commencent à 20 h. 40 et le dimanche où le spectacle peut être donné

en matinée et en soirée, n'a pas été mal accueillie par le public, contrairement aux prévisions. Le premier soir du nouvel horaire, nous avons même constaté une certaine affluente de clientèle dans les salles d'exclusivité des Champs-Élysées et des Boulevards, qui sont en principe les plus touchées, puisque le public habitant les quartiers éloignés du centre n'ont pas le moyen de regagner leur domicile faute de moyens de transport. Il y avait la queue dès 21 h. 30 devant le « Helder » où passe le nouveau film de Tino Rossi, *L'île d'Amour*, au « Paramount » pour *Le Carrefour des Enfants Perdus* et à l'Olympia pour *La Vie de Plaisir*.

Evidemment il n'est plus question, pour les cinémas d'exclusivité, de sortir maintenant de nouveaux films. Déjà certaines salles donnent des programmes de reprise. Ce sera ainsi, prochainement, dans tous les cinémas des Boulevards et des Champs-Élysées.

Le cours des événements de guerre pourra encore réduire l'activité de notre industrie, mais nous savons que les Exploitants feront tous leurs efforts pour durer le plus longtemps possible.

Pour terminer, nous voudrions dire deux mots sur une question importante qui nous a été signalée. Une coupure totale de courant électrique dans la région parisienne, que la guerre rend toujours possible, interdirait le tirage de « France-Actualités » dont seraient privées toutes les autres régions. Ne pourrait-on pas envisager l'installation rapide, dans un lieu alimenté en courant par des chutes d'eau, d'un petit laboratoire permettant d'effectuer le développement et le tirage des bandes d'actualités ?

...vous aviez un
RADION... Il est
50 % plus lumineux que
n'importe quel autre
projecteur et cependant
permet une économie
considérable de courant !



DEF

ABONNEMENTS

France et Colonies: Un an, 180 fr.
— Union Postale: 300 fr. — Autres
Pays: 375 fr. — Pour tous change-
ments d'adresse, nous envoyer l'an-
cienne bande et QUATRE francs en
timbres-poste.

« Mission du Documentaire »

Sous ce titre, notre ami André Robert a présenté, le 30 mai, au Palais de Chaillot, une remarquable séance rétrospective du cinéma documentaire, organisée par l'Association Nationale des Œuvres scolaires et post-scolaires de l'Enseignement Public, sous le patronage du Ministre de l'Éducation Nationale.

Faute de place, nous nous voyons obligés d'en reporter le compte rendu à notre prochain numéro.

Une heureuse initiative: « Les Documents français filmés »

Nous apprenons que, après plusieurs mois d'efforts, M. Jean Coupan doit prochainement commencer la réalisation d'une œuvre dont il est l'initiateur et dont l'intérêt ne saurait échapper : la constitution de « archives filmées », consacrées aux richesses artistiques, architecturales ou naturelles de la France.

En une période de notre histoire où ces trésors d'art représentent l'un des éléments essentiels du patrimoine français, en un temps où la guerre ajoute ses ravages à ceux du temps, on appréciera la portée et la valeur de cette initiative qui nous permettra de disposer de précieux documents dont la valeur sera inestimable pour le Cinéma comme pour la Télévision, pour le présent comme pour l'avenir, pour notre pays comme pour le monde civilisé.

La formule des « Documents Français filmés » représente non seulement un prodigieux progrès sur l'album de cartes postales ou la photographie inanimée, mais encore apporte à ces archives nouvelles de la France un caractère unique : celui d'être des archives vivantes, et par là même infiniment plus évocatrices, des archives dont la diffusion est possible sur tous les écrans du monde, demain sur ceux des postes de télévision.

D'autre part, le projet initial des « Documents Français Filmés » comporte, à côté des archives consacrées aux monuments et œuvres d'art, une reprise et une extension de « la chronique des vivants », laquelle est consacrée au patrimoine « humain » de notre pays. Une troisième branche d'activité est enfin prévue qui permettrait de constituer des archives d'un immense intérêt non seulement pour le Cinéma, mais encore pour la Télévision et l'art dramatique. Il est difficile, actuellement, de prévoir si ce programme d'ensemble pourra être mis en œuvre aussi rapidement que doit l'être, de toute nécessité, celui consacré aux monuments.

LE SYNDICAT DES
TECHNICIENS DE LA PRO-
DUCTION CINÉMATOGRAP-
HIQUE a ouvert depuis le
1^{er} juin une permanence au
92, avenue des Champs-Ély-
sées, 2^e étage, téléphone :
Elysées 49-29. Cette perma-
nence est assurée par l'un
des membres du bureau et
par une secrétaire, tous les
jours de 10 heures à 12 heu-
res et de 14 h. à 18 h.
Prière d'y adresser tout le
courrier.

Toutefois, le siège social
du Syndicat des Techniciens
de l'Industrie Cinématogra-
phique, qui est toujours rat-
taché à la Bourse du Travail,
demeure 67, rue Turbigo.

17 juin 1944

Le Film

5

Nombreuses destructions de salles par les bombardements

A Marseille, 10 cinémas ont été détruits

Marseille. — Le bombardement du 27 mai qui a frappé l'agglomération de Marseille et fait plus de 2.000 victimes, n'a pas épargné les salles de cinémas de la ville. En plein centre de Marseille, neuf salles ont été atteintes; sur la Canebière, « Les trois salles », Studio, Club Camera et le Cinéma-Petit-Marseillais ont été à peu près détruits; rue de Rome: le Rex et le Comedia gravement endommagés. D'autres n'ont eu que de légers dégâts à leur toiture. Sur la Canebière, le Pathé-Palace et le Capitole, et, rue Saint-Ferréol, le Majestic. Il faut déplorer également dans la périphérie, la destruction complète du National, rue Nationale, du Palace-Saint-Lazare, avenue Pelletan, du Gyptis, à la Belle de Mai et partielle du Floréor, au quartier Saint-Pierre.

On déplore deux morts dans la corporation: M. Vlacospoulo, représentant des films Guy-Maia, et Mme Garnier, belle-sœur de M. Gony, directeur de Cinématéc. Tous deux s'étaient réfugiés dans le hall du Cinéma-Petit-Marseillais.

La perte de ces dix salles, dont deux d'exclusivité, le Studio et le Rex, sera vivement ressentie. En effet, venant après la fermeture de neuf salles marseillaises en 1943 à la suite de la démolition du quartier du Vieux Port, les destructions nouvelles font que 18 % des cinémas marseillais sont aujourd'hui inexploitable.

Une bombe est tombée en plein centre du Rex dont le directeur, M. Garnier, a échappé de justesse à la mort. Du Gyptis il ne reste que de la poussière.

Immédiatement après la catastrophe, les mesures pour venir en aide aux sinistrés de la corporation ont été prises par M. Dominique, Chef de Centre du C.O.I.C., M. Pautet, Directeur des Œuvres Sociales du C.O.I.C., et leurs collaborateurs. Une liste a été dressée. Elle comptait déjà une trentaine de personnes au 5 juin. Des appels par radio et par presse ont été lancés pour que les sinistrés se fassent connaître. Enfin un appel a été fait en faveur des victimes de ce bombardement auprès de MM. les Distributeurs et Exploitants. Signalons que si quelques-uns d'entre eux ont répondu spontanément à cette demande, il y a mal-

heureusement encore trop de récalcitrants et d'égoïstes. Le mot *entraide* n'appartient certainement pas encore au répertoire de la totalité des membres de notre corporation. Aujourd'hui, le C. O. I. C. leur demande un concours généreux. Demain, peut-être ceux-là auront besoin qu'on les aide.

Une décision de la Préfecture a autorisé la reprise des spectacles à partir du mercredi 7 juin en soirée.

René Manduel.

Deux salles détruites à Lyon

Lyon. — Le bombardement de Lyon, dans la matinée du vendredi 26 mai, a détruit les cinémas *Variété* et *Comedia*, sis respectivement 36 et 13, avenue Berthelot. Les Œuvres Sociales du C.O.I.C. sont venues immédiatement en aide aux sinistrés appartenant au personnel de l'Industrie Cinématographique. C'est ainsi qu'elles ont alloué 10.000 francs à chaque famille et 5.000 francs à toute personne à leur charge.

A la suite de ce bombardement, dont on sait le nombre élevé de victimes, tous les spectacles lyonnais ont été suspendus en signe de deuil jusqu'au mardi 30 mai et les cinémas mis à la disposition des autorités pour loger les sinistrés.

J. C.

Deux salles seulement subsistent à Rouen

De Rouen, ville martyre, une lettre de M. Clément Leroy nous apprend que deux salles de cinéma seulement ont échappé aux destructions des bombardements, le *Normandy* et le *Cinédit*.

L'« Odéon » d'Avignon a été atteint

Marseille. — A la suite du bombardement du 27 mai, le cinéma *Vox*, ex-*Odéon*, sis au quartier de Saint-Ruf, sur la route de Marseille, a été atteint partiellement par une bombe. Les dégâts sont importants. Toutefois l'on estime qu'il pourra fonctionner à nouveau dans quelques semaines.

R. M.

FILMS EN COURS DE RÉALISATION

Les réductions massives de consommation de courant électrique imposées par les circonstances ont entraîné l'arrêt du travail dans les studios depuis le dimanche 4 juin. Des dérogations ont été demandées pour terminer tous les films en cours de réalisation. Déjà un heureux résultat a été obtenu pour les Studios Radio-Cinéma des Buttes-Chaumont, où les prises de vues de « Paméla » et du « Père Goriot » ont pu reprendre de nuit.

Nous donnons ci-dessous, à titre indicatif, la situation actuelle des films en cours avec, pour chacun d'eux, l'état du nombre de jours de studios restant à faire à la date du 10 juin.

STUDIOS

BILLANCOURT

LUNEGARDE (Lux-Pathé-Par's-Studio-Cinéma). Réal.: Marc Allégret. Auteurs: Pierre Benoit. Chef. opér.: J. Kruger. Décors: Lucien Carré. Direct. de prod.: Roger Lebon. Int.: Gaby Morlay, Gérard Landry, Gisèle Pascal, Lucien Nat, Jean Tissier, René Dewillers. Commencé le 15 mai 1944.

Il reste 35 jours environ de studio et des extérieurs.

BUTTES-CHAUMONT

PAMELA (S.P.C.). Réal.: Pierre de Hérain. Auteurs: Scénario de Pierre Lestringuez, d'après la pièce de Victorien Sardou. Dial.: Pierre Lestringuez. Interpr.: Fernand Gravey, René Saint-Cyr, Georges Marchal, Jacques Varennes, Gisèle Casadesu, Yvette Lebon, René Génin, Raymond Bussières, Jeanne Fusier-Gir. Commencé le 2 mai 1944.

LE PÈRE GORIOT (Regina). Réal.: Robert Vernay. Auteurs: Roman de Balzac. Adapt.: Charles Spaak. Dial.: Bernard Zimmer. Int.: Pierre Renoir, Lise Delamare, Larquey, Georges Rollin, Claude Génia, Suzet Mais. Commencé le 15 avril 1944 en studio.

Les Studios Radio Cinéma ayant obtenu une dérogation, les prises de vues de « Paméla » (30 jours de studio à faire) et du « Père Goriot » (12 jours de studio restant) ont repris.

EPINAY

LES DAMES DU BOIS DE BOULOGNE (Raoul Ploquin). Réal.: Robert Bresson. Auteurs: Scénario original de Robert Bresson. Dial.: Jean Cocteau. Dir. de prod.: Robert Lavallée. Chefs opér.: Agostini et Thirard. Décors: Max Douy. Int.: Paul Bernard, Maria Casarès, Elina Labourette, Lucienne Bogart. Commencé le 2 mai 1944.

Il reste environ 30 jours de studio.

FRANÇOIS-1^{er}

SORTILÈGES (Moulin d'Or). Réal.: Christian Jaque. Auteurs: Roman de Claude

Boncompain: « Le Cavalier de Riouclaire ». Adap. et dial.: Marc-Gilbert Sauvajon et Jacques Prévert. Dir. de prod.: J.-M. Manégat. Chef opér.: Louis Page. Décors: Gys. Interpr.: Fernand Ledoux, Lucien Cordel, René Faure, Madeleine Robinson, Roger Pigaut. Studios: François-1^{er}. Commencé le 22 février 1944, en extérieurs.

Après 15 semaines d'extérieurs, les intérieurs commenceront dès que les circonstances le permettront. 35 jours de studio sont prévus.

PATHE-FRANCŒUR

FALBALAS (Essor Cinématographique français). Réal.: Jacques Becker. Chef opér.: Nicolas Hayer. Décors: Max Douy. Int.: Micheline Presle, Raymond Rouleau, Jean Chevrier, Gabrielle Dorziat, Jeanne Fusier-Gir. Commencé le 6 mars 1944.

Il reste 12 jours environ de travail en studio.

PHOTOSONOR

BIFUR 3 (Sigma). Réal.: Maurice Cam. Auteurs: Scénario original de Louis Potterat. Adap. et dial.: André-Paul Antoine. Dir. de prod.: François Carron. Ch. opér.: Isnard. Décors: Dumesnil. Interpr.: René Dary, Paul Azais, Aimos, Robert Le Vigan, Ariane Borg, Martine Carol, Milly Mathis. Repris le 10 mai 1944.

Il reste 12 jours de travail en studio.

SAINT-MAURICE

MADemoiselle X... (Discina). Réal.: Pierre Billon. Scénario original et dial.: Marcel Achard. Dir. de prod.: Emile Darbon. Chef opér.: Christian Matras. Décors: Wakéwitch. Interpr.: André Luguet, Ketty Gallian, Madeleine Sologne, Paul Bernard. Commencé le 23 mai 1944.

Après une semaine de travail aux studios de Saint-Maurice, les intérieurs doivent se poursuivre à Nice.

EXTERIEURS

PARIS

LA CAGE AUX ROSSIGNOLS (S.N.E.G.). Réal.: Jean Dréville. Auteurs: G. Chaperot, René Wheeler et Noël-Noël. Dir. de prod.: Tavano. Chef opér.: Paul Cotereau. Décors: Druart. Interpr.: Noël-Noël, Micheline Francey, Bisot, René Génin. Commencé le 22 mars 1944.

Les extérieurs à Montsoreau sont terminés.

Des extérieurs seront tournés à Paris ainsi que quelques raccords aux studios François-1^{er}.

VIERZON

LA GRANDE MEUTE (Indust. Cinéma). Réal.: Jean de Limur. Auteurs: Roman de Paul Vialar. Adap. et dial.: André Legrand et Paul Vialar. Chef opér.: Charles Suin. Décors: Garnier. Int.: Jacques Dumesnil, Aimé Clariond, Jacqueline Porel, Jean Brochard, Suzanne Danthes, Paulette Elambert. Studios: Epinay. Commencé en extérieurs le 3 mai 1944.

Le mauvais temps ayant retardé les extérieurs, ceux-ci se poursuivront encore une semaine ou deux. Il y aura ensuite un mois de studio à Epinay.

LES AVENTURES FANTASTIQUES DU BARON Münchhausen

le plus grand succès actuel
de l'exploitation en France

A PARIS	14 semaines
A MARSEILLE	4 "
A LYON	3 "
A BORDEAUX	3 "
A NANCY	2 "
A LILLE	3 "

le film
en couleurs
le plus
prodigieux
du siècle

*
2h film
en couleurs

A PARIS au NORMANDIE

A MARSEILLE au CAPITOL

A LYON en tandem TIVOLI-MAGESTIC

A BORDEAUX en tandem CAPITOL-APOLLO

A NANCY en tandem MAGESTIC-OLYMPIA

A LILLE au REXY

NOUVEAUX FILMS PROJÉTÉS

PETITES ANNONCES

L'ILE D'AMOUR

Drame corse avec Tino Rossi et Josseline Gaël. FILMS VOG 106 min. Origine: Française. Production: Sigma-Cyrnos. Réalisation: Maurice Cam. Dir. de prod.: Jean Mugelli. Auteurs: Roman de Saint-Sorny. Adapt.: Charles Exbrayat et Sté- phane Pizella. Dialogue: Ch. Exbrayat. Mu- sique: Henri Tomasi. Chansons: Roger Luc- chesi et Louis Garte. Chef opér.: André Thomas. Décors: Raymond Druart. Son: Louis Perrin et Louge. Montage: Jeannette Berton. Studios: Buttes-Chaumont. Interprètes: Tino Rossi, Josseline Gaël, Louvigny, Blavette, Lilia Vetty, Jacques Castelot, Charpin, Michel Vito'ô, Florencie, Sylvie, Delmont, Carnège, Michel Salma, Guériné. Sortie en exclusivité: Paris, 24 mai 44, Bal- zac, Helder, Scala, Vivienne.

LES PETITES

DU QUAI AUX FLEURS avec Odette Joyeux, Louis Jourdan, Bernard Blier et André Lefaur. U.F.P.C. 92 min. Origine: Française. Production: C.I.M.E.P. Réal.: Marc Allégret. Dir. de Prod.: Mau- rice Réfrégier. Auteurs: Scénario original de Marcel Achard et Jean Aurenche. Dia- logue, Marcel Achard. Musique: Jacques Ibert. Chef opér.: Henri Alekan. Décors: Paul Bertrand. Son: Emile Lagarde. Mon- tage: Henri Taverna. Studios: Nice. Interprètes: Odette Joyeux, Louis Jourdan, Bernard Blier, André Lefaur, Marcelle France, Almos, Simone Sylvestre, Danièle Delorme, Colette Richard, Jacques Dynam, Gérard Philippe, Laviolle, Arsénio-Freignac. Sortie en exclusivité: Paris, 27 mai 1944, Aubert-Palace, Colisée, Madeleine, Lord-By- ron, Club des Vedettes.

Agreeable comédie de jeunesse qui nous présente quatre sœurs aux prises avec les premiers chagrins de la vie. L'action se situe dans une boutique de libraire des quais de la Seine à Paris, et comprend de jolies scènes sentimentales et quelques épisodes amusants. La réalisation de Marc Allégret est marquée d'un style délicat et nuancé. Beaux décors et éclairages. L'intrigue, un peu mince, ne va pas sans teneur vers le milieu du film. Odette Joyeux est toujours aussi charmante et les trois jeunes débu- tantes qui incarnent ses sœurs font preuve de beaucoup de fraîcheur et d'ingénuité. Bons personnages de Bernard Blier et d'André Lefaur. Louis Jourdan est sympa- thique. Rosine (Odette Joyeux) vit, ainsi que ses trois sœurs, dans la librairie de son père (André Lefaur). D'un tempérament jaloux et qui se plaît à nuire, elle veut briser le bonheur de sa sœur aînée Edith (Simone Sylvestre), fiancée avec Francis (Louis Jour- dan). Elle attire à elle le jeune homme, puis annonce son intention de se tuer, et dispa- rait. Elle sera retrouvée par Francis et par le docteur Bertrand (Bernard Blier), qui se trouve mêlé à cette aventure jouant un peu un rôle de Terre-Neuve... Finalement, le bon- heur d'Edith sera préservé, le père des quatre jeunes filles retrouvera sa sérénité, et Rosine épousera le docteur Bertrand.

Au cours d'une villégiature en Corse, Xénia (Josseline Gaël), riche jeune fille fantasque et très indépendante, s'prend d'un jeune garçon corse Bicchì (Tino Rossi), dont la g'n illesse et la jolie voix la sédui- sent; elle se donne à lui. Cependant, l'oncle de Xénia, Allaire (Louvigny), installé dans une luxueuse villa, care-ss le projet de cons- truire une grande station balnéaire. Bicchì est mêlé à une affaire de vendetta pour l'honneur de sa cousine Marie Jeanne (Lilia Vetty). La grande fête que donne l'oncle Allaire est troublée par une sorte d'émeute des villageois, qui craignent d'être expropriés par les gens du continent qui cherchent à acheter leurs terres. Allaire décide alors de quitter l'île. Xénia partira avec lui, abandonnant Bicchì. Elle ne saura pas qu'il meurt d'un coup de feu au mo- ment où le yacht de l'oncle Allaire passe une dernière fois en vue de sa maison.

« France-Actualités » N° 23 (2 juin 1944) (330 m., 12 min.). — Regards sur la France: 1. Bombardements de Chartres, Orléans, Sartroville, Chambéry, Saint-Etienne, Lyon. 2. Le voyage du Maréchal à Nancy, Epinal et Dijon. 3. A l'Onest de l'Europe, confé- rence militaire. — Sport: 4. Ouverture de la saison de natation à la piscine des Tou- relles. — La Guerre à l'Est: 5. Sur le front de Crimée.

« France-Actualités » N° 24 (9 juin 1944) (263 m., 10 min.). — 1. Retour à Vichy, du Maréchal. — L'Europe veut vivre: 2. Tra- vaux des champs en Allemagne. 3. Ramas- sage du lait en Vendée. 4. Le Salon de la Marine à Paris. — La Guerre: 5. La lutte dans la jungle birmane. 6. Bataille entre Gabès et Cassino. — Chaque jour depuis deux mois... 7. Les bombardements à Lyon, Marseille, Mantes, Rouen.

« France-Actualités » N° 25 (16 juin 1944) (330 m., 12 min.). — 1. Retour à Vichy, du Maréchal. — L'Europe veut vivre: 2. Tra- vaux des champs en Allemagne. 3. Ramas- sage du lait en Vendée. 4. Le Salon de la Marine à Paris. — La Guerre: 5. La lutte dans la jungle birmane. 6. Bataille entre Gabès et Cassino. — Chaque jour depuis deux mois... 7. Les bombardements à Lyon, Marseille, Mantes, Rouen.

NOUVEAUX FILMS PROJÉTÉS A PARIS FENDANT LE MOIS DE MAI 1944

- FILMS DE LONG METRAGE
2 mai. Réve Blanc (d) (Tobis) Olympia.
3 — La Malibran (Sirius) Biarritz — Français.
16 — La Vie de Plaisir (A.C.E.) Olympia.
24 — L'île d'Amour (Films Vog) Balzac — Helder — Scala — Vivienne.
27 — Les Petites du Quai aux Fleurs (U. F. P.C.) Aubert-Palace — Coli- sée — Lord Byron Madeleine.

- DOCUMENTAIRES
2 mai. Le Champagne (Tobis) Olympia.
3 — Chants et Chansons (Sirius) Biarritz — Français.

Demandes et offres d'emplois: 10 fr. la ligne. — Achat et vente de matériel, annonces de brevets: 30 fr. la ligne. Annonces commerciales pour la vente de salles, 75 fr. la ligne. Annonces commerciales pour la vente de films: 150 fr. la ligne. Pour les annonces domiciliées au journal, 1 fr. 50 de supplément pour France et Empire Français; 3 fr. pour l'Étran- ger. Les petites annonces sont payables d'avance. L'administration du journal décline toute responsabilité quant à leur teneur. REPONSE A UNE ANNONCE PAR CASE Répondre sous enveloppe timbrée, ou- verte, portant le numéro de la case écrit au crayon. Poster cette enveloppe dans une seconde enveloppe fermée, adressée au « Film ». Nous pouvons ainsi la transmettre sans retard. Ecrire une réponse séparée pour chaque case.

S'6 ELE'CINÉ 9, rue du Soleil, Paris-20°. MEN.: 53-10 RÉGULARC, avances automatiques. CHANGEUR image et son absolu- ment automatique, permet un en- chaînement parfait. AMPLIFICATEURS haute fidélité. REVENDEUR officiel CARBONE LORRAINE, et des cellules photo- électriques FOTOS. Lampes amplis, excitatrices, bas volt-ges, format réduit. Colle à film, miroirs, volets Vitco, Antibuée, huile, piles, aiguilles. RÉPARATIONS MÉCANIQUES et de MATÉRIEL SONJRE. Toutes fournitures de cabines.

VENTE MATERIEL A. V. proj. Pathé Rural Jr 16 mm, avec ampli. et H.-P., parf. ét. Px 30.000 fr. Vandeville, rue Villars, Denain (Nord).

DEMANDES D'EMPLOI Employé de bureau, non reclassable, ayant travaillé dans maison location films, cherche place. Maloff, 12, rue Vieille-du-Temple, Paris-4.

RECHERCHE place apprenti mécanicien dans matériel cinéma. Case 1.224. Exploitant sinistré connaissant cabine, prendrait gérance. L. Bernard, 70, route Nationale, Viry-Nouveau, par Chauny (Aisne).

ÉTABLISSEMENTS BOIDET Fonds de commerce — 61 année SPECIALITES DE CINEMAS Vente - Achat 76, boul. Magenta, PARIS X - BOTZaris 84-44

ACHATS CINEMAS Recherche cinéma moy. exploitation, aff. sér. Bordeaux ou Sud-Ouest, Ecrite Angé, 127, rue Judaique, Bordeaux (Gironde).

POUR VENDRE VOTRE SALLE AGENCE CHAPPUIS ANNECY N. C. 8027 Hauto - Savoie

VENTES CINEMAS A. V. tournée de cinéma 3 localités environ Tours. 1 proj. 16 mm. Pathé super Rural. Ecrite Guérin, à Sonzay (L.-et-L.).

DISPOSEZ salle 300 pl. dans commune rurale, donne 2 ans à titre gracieux (pour lan- cement) à opérateur 16 mm, désirant rép. campagne, trouverait logement. Séances tous les dimanches. Polliand, Le Bocage, à Arbusigny (Haute-Savoie).

MICROPHONES pour annonces FILM et RADIO 5, rue Denis-Poisson PARIS-XVII ETO 24-62

ACHAT MATERIEL Sommes acheteurs d'un alternateur de 3 à 5 K. V. A., 115/200 volts, Eden-Cinéma, à Reims (Marne).

Suis acheteur d'un app. de projection et d'une caméra 16 mm, Bell Howell et films 16 mm. Ecrite L. Duchemin, 1 bis, rue Gou- nod, Paris-17°.

A. V. à (te offre accept. 1 app. cinéma parlant complet Gaumont 1935, 2 amplis de puis, S.F.R., 3 proj. Pathé 16 images, 3 mot. polym. av. table de com. Gaumont, 1 Rack, 2 amplis puis, S.F.R. H.-P. Ris- talog, pré-ampli, mat. divers, 1 commuta- trice, 1 P.-U. meuble acajou 2 pl. de 80 tours, ampli de puis, 2 H.-P., 1 micro magnovox. S'adresser ou écrire Casino, 12, place de la Liberté, Roubaix (Nord).

Société de Représentation de l'Industrie Moderne Agencement général de Cinémas R. GALLAY GÉRANT 22 bis, r. Lantiez PARIS-17° MARcadet 49-40 Anciennement à BAGNOLET

TECHNIQUE & MATÉRIEL

SUPPLÉMENT AU N° 91 DU « FILM » 17 JUIN 1944 5 fr. 29, rue Marsoulan, PARIS-12° - DID. 85-35 Abonnement annuel spécial aux numéros de TECHNIQUE ET MATÉRIEL France et Colonies. 25 fr. Union postale. 40 fr. Autres Pays. 50 fr.

CINÉMA ET TÉLÉVISION

ÉTUDE SUR LE TIRAGE CINÉMATOGRAPHIQUE

LES VARIATEURS DE LUMIÈRE

La grande presse nous a récemment entretenu d'une présentation d'essais de télévision, faite par la Radiodiffusion Nationale. De l'avis des techniciens pré- sents, ces essais sont prometteurs, mais ce ne sont encore que des promesses, c'est-à-dire que si le stade très impor- tant du laboratoire est franchi, il n'en reste pas moins vrai qu'il est encore trop tôt pour affirmer que le spectateur payant puisse se déclarer satisfait. L'exploitation industrielle et artisti- que de la télévision pose un certain nombre de problèmes, dont les princi- paux sont: a) Poste d'un prix de revient abor- dable. b) Image d'une dimension suffisante d'au moins 1 mètre de large. c) Programmes d'une composition telle, qu'elle puisse intéresser le specta- teur.

Marcel L'Herbier, Président des Au- teurs de films, qui assistait à la réunion précitée, est dans la vérité quand il dit que le cinéma est fait pour être vu dans une salle. Le cinéma familial projeté en présence d'amis, l'hôte se faisant une joie de pré- senter à ses invités ses exploits que ren- dent tolérables la politesse d'abord, et le dîner ou l'après-dîner qu'on vient de déguster, est un cas restreint de la pra- tique. A qui fera-t-on croire que l'on vision- nera chez soi le dernier succès du jour? L'homme et sa compagnie sont des ani- maux sociaux, et quand Madame doit inaugurer un nouveau chapeau ou une robe, c'est au spectacle qu'elle entend émerveiller ses contemporains. Resterait la clientèle des malades, des vieillards que la crainte du rhume retient à la maison, mais est-ce suffisant pour créer une clientèle?

Cet organe des tireuses à films demanderait, de par son impor- tance, une étude détaillée et force références. Nous nous excusons donc, en raison des circonstances, de ne pouvoir établir à leur sujet qu'un résumé succinct, sans donner de dates ni de précisions sur les brevets couvrant les perfectionne- ments successifs qui ont amené les variateurs de lumière des tireuses à la précision qu'ils ont actuelle- ment. Historiquement et chronologique- ment, nous pouvons cependant ré- sumer comme suit les divers stades par lesquels les variateurs ont passé: 1° Le tirage des négatifs peut se diviser en deux périodes: — la première, dans laquelle on groupait les négatifs par densité moyenne et où les changements de lumière se faisaient éventuellement par manœuvres manuelles, — la seconde, dans laquelle on procédait au montage des négatifs et où les changements de lumière étaient commandés d'une façon semi-automatique ou automatique. Les différents types de change- ments de lumière pour ces deux pé- riodes étaient donc les suivants: a) Avance et recul de la lampe: premières tireuses industrielles Vin- ten (Angleterre) et Debie (France), b) Réglage de la vitesse par le moteur (rhéostat): tireuses avec ou sans condensateur. 2° a) Changement de lumière semi- automatique avec variation du sys- tème d'éclairage par rhéostat, b) Diaphragme-iris dans optique, passage d'une ouverture à une autre par butée. Debie (France), Lobel (France).

Tout progrès qui ne peut tou- cher la bourse du travailleur n'est qu'un leurre; il se peut qu'une catégorie pri- vilégiée se déclare satisfaite, mais le but n'est pas atteint. Ce n'est un secret pour personne, que pour le moment en Europe, aucun poste de télévision digne du nom ne peut prétendre toucher la masse. B. — L'écran réduit est une curio- sité, sans plus: c'est vouloir lancer un poste de T. S. F. à galène pour concu- rer un poste moderne à 6 lampes. L'examen en famille d'une image de pe- tites dimensions est une erreur psycholo- gique. Il faut présenter au public une image d'un format assez grand pour que quatre personnes au moins, « norme » d'une famille française », puissent procéder à son examen sans se gêner. Son image à échelle trop petite pré- sente de multiples inconvénients, parmi lesquels on peut classer au premier rang la rupture de l'équilibre dramatique de l'œuvre présentée. Le défaut est encore plus marquant si l'image est accompa- gnée du son.

Enfin, pour le cinéma théâtre reste la question de l'amortissement des films. En posant sur le papier des chiffres hypo- thétiques, en y ajoutant une quantité non négligeable de « si », on arrivera à po- ser une équation à multiples inconnues que seul le temps pourra résoudre. Voilà, vont dire les docteurs en télé- vision, un avis bien pessimiste. Les doc- teurs auront tort de le prendre ainsi, mais lorsque circulent les bruits les plus fantaisistes sur la formation future de sociétés à moyens illimités, lorsqu'on nous dote de fonctionnaires aimables et déserts certes, mais quelque peu opti- mistes, qu'il soit permis aux cinéastes d'examiner le nouveau dieu avec l'œil du critique. En fait, le cinéma a beau- coup à attendre de la télévision, cela personne ne l'ignore, mais le cinéma charmeur des foules a donné des preuves de sa vitalité alors que la télévision a à faire les siennes. Et lorsqu'un avis aussi autorisé que celui de Marcel L'Herbier s'ajoute à ceux déjà exprimés et vient en renfor- cer la portée, il est bon que la presse signale l'existence d'écueils qui risquent d'avarier le nouvel esquif sur lequel nous sommes conviés à un beau mais sans doute pénible voyage.

1° Système à filtre gris-neutre; fonction- nement à vitesse réduite. Les ban- des sont constituées par du film tiré à des densités étalonnées préalable- ment et montées bout à bout (Bell- Howell, U.S.A.). 2° Système à filtre gris-neutre ou colorés montés sur levier bascu- lant derrière l'opérateur, combi- naisons de densités. Tireuses pour couleur (Debie, France). 3° Bande-cache à ouvertures d'ou- vertures variant suivant une loi pré- vue à l'avance, toutes combinaisons possibles. Bandes fonctionnant aussi bien pour le tirage alternatif que continu, tireuses ordinaires sans op- tique (Geyer, Allemagne) et (De- bie, France). 4° Bande à ouvertures régulières, avec filtres écrans gris-neutre et fil-

« RENOVCRAN » Nettoyage et blanchiment de tous Ecrans. 4, av. Carnot, Paris 17°. — Eto. 10-98

DIFFUSION CINÉMATOGRAPHIQUE MATÉRIEL DE PROJECTION STANDARD ET FORMAT RÉDUIT 13, rue Grange-Batelière, Paris-9° PRO. 58-35

SCÉNARISTE of. dispos. producteurs synop. traitements, découpages, dialogues, recher- ches document., etc. Réf. sér. Case 1.226. Disponible vend ou loue 2 postes complets n°s 16 mm., lampes 500 et 750 W. Case 1.229.

On voudra bien tenir compte, enfin, que nous sommes à la veille du règne de la couleur. Il serait dès lors curieux de nous voir en télécinéma, imposer une représentation monochrome d'un film co- loré.

Nous laisserons de côté la brillance de l'image, qui doit être suffisante pour une dimension d'au moins un mètre de large. Cette condition n'est sans doute pas aussi facile à résoudre qu'on semble le croire; or, une image sans éclat lasse rapide- ment le spectateur, et techniquement, il est impossible dans cette voie de se contenter d'un à peu près.

Les programmes de documents pris sur le vif dans la vie courante n'é- tant pas d'une réalité prochaine, on de- vra se contenter de documents de studios dont nous ne méconnons point l'intérêt mais qui risquent fort d'être très infé- rieurs à ce que le cinéma sait faire. Le montage de documents filmés dé- couple leur intérêt et nous oserons affir- mer que la télévision directe restera, dans le domaine de la présentation, inférieure à ce que donne le document cinématogra- phique entre les mains d'un bon mon- teur.

Reste le télécinéma, auquel on doit croire. C. — Les programmes de documents pris sur ces points, avec l'auteur, qu'il réaf- firme une fois de plus son inébranlable foi dans l'art de mouvement qu'est le cinéma, art si différent du théâtre. Nous n'avons pas, contrairement à notre confrère, traité la question de la télévision en relief, bien que pour les écrans de petites dimensions, il ne soit pas ridicule de l'imaginer. Ceci suppose certaines conditions techniques réalisées, telle celle de la précision des réseaux, appliquées à des images imbriquées d'un couple stéréosco- pique. CRITON.

Pour terminer, nous sommes heureux de signaler à ce propos, paru dans le numéro du 26 mai de « Je Suis Par- tout », un excellent article de M. Fran- çois Vinneuil, lequel prévoit pour la période 1944-54, de très profonds chan- gements dans les méthodes de distribu- tion et d'exploitation cinématogra- phiques. Nous sommes d'autant plus d'accord sur ces points, avec l'auteur, qu'il réaf- firme une fois de plus son inébranlable foi dans l'art de mouvement qu'est le cinéma, art si différent du théâtre. Nous n'avons pas, contrairement à notre confrère, traité la question de la télévision en relief, bien que pour les écrans de petites dimensions, il ne soit pas ridicule de l'imaginer. Ceci suppose certaines conditions techniques réalisées, telle celle de la précision des réseaux, appliquées à des images imbriquées d'un couple stéréosco- pique. CRITON.

Quant aux dispositifs de change- ments de lumière eux-mêmes, ils fu- rent les suivants: 3° Variateur Filmograph: carton perforé avec fiches, le frotteur ré-



SERVICE d'ENTRETIEN et de RÉPARATIONS

ERNEMANN-FRANCE

18-20, Fg. du Temple - PARIS-XI° Téléphone: OBERkampf 95-64 et 95-65.

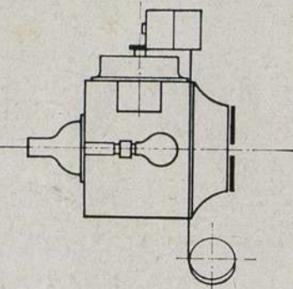
tres colorés compensateur pour procédé Agfacolor (Agfa, Allemagne).

13° Bande-cachés à ouvertures variables avec emploi de condensateurs. Gain de lumière considérable; tireuses utilisables pour noir et couleur. 40.000 Lux à la fenêtre de tirage (Agfa, Allemagne), (Debrrie, France).

Ce résumé succinct appelle certaines précisions sur la technique même du tirage.

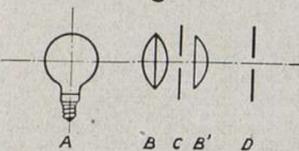
On revient actuellement à des tireuses utilisant des dispositifs optiques; il est assez curieux de noter qu'une tireuse avec optique, la « Nova-Debrrie », fonctionnait en

Fig. 3



F - BANDE CACHE G - VERRE DIFFUSEUR SPÉCIAL

Fig. 1

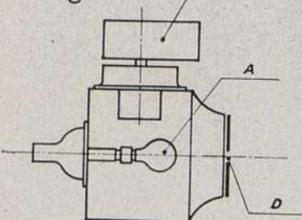


A - LAMPE B. B' - CONDENSATEUR C. - IRIS DIAPHRAGME D - FENETRE DE TIRAGE

1914. Cette tireuse comportait un système d'éclairage composé d'une lampe, d'un condensateur et d'un diaphragme-iris placé entre les lentilles du condensateur (fig. 1). La lumière était d'intensité constante, les variations de l'éclairage étaient provoquées par la manœuvre à la main du diaphragme-iris.

Le diaphragme-iris fut ensuite remplacé dans les tireuses automatiques par la variation du voltage

Fig. 2



A - LAMPE D - FENETRE DE TIRAGE E - ELECTRO DU CHANGEMENT DE LUMIERE AUTOMATIQUE

de la lampe (fig. 2). Bien que ce système présentât certains inconvénients d'ordre sensitométrique, il n'en fut pas moins généralisé dans le monde entier, les Américains restant cependant, dans la majorité des cas, fidèles au principe du tirage continu avec variation de l'éclairage par la fente « Bell-Howell ».

PERFECTIONNEMENT

En Europe, le tirage a presque toujours été discontinu, c'est-à-dire que l'avance du film est provoquée par un mécanisme à mouvement intermittent.

Les machines connues sous le nom de « MATIPO » (Debrrie) eurent un très gros succès et elles équipent

d'une puissance constante et suffisante pour tirer, à vitesse normale, sur émulsions lentes;

3° Ne pas avoir à diminuer l'intensité de la source lumineuse dans le cas d'émulsion à sensibilité normale;

4° Assurer une répartition de lumière parfaitement uniforme dans la fenêtre d'impression;

5° Réaliser un changement de lumière automatique sans varier l'intensité lumineuse de la lampe de tirage;

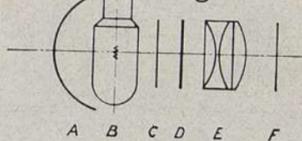
6° Utiliser, à volonté, des filtres compensateurs neutres ou colorés pour le tirage des films en couleurs ou pour augmenter, par fractions, les possibilités déjà données par les vingt lumières différentes.

La nouvelle tireuse Debrrie à bande-cachés répond aux conditions techniques ci-dessus.

C'est dans le système optique de cette machine que l'on utilise à nouveau le condensateur (fig. 4), comme cela existait en 1914. Le rendement du système optique de ce modèle de « MATIPO » est 50 fois plus élevé que celui des « MATIPO » précédentes, en effet, alors que ces dernières, équipées avec une lampe de 250 watts, donnaient 2.500 lux

à la fenêtre d'impression, les « MATIPO » actuelles, modèle « X », donnent 50.000 lux avec une simple

Fig. 4



A - MIROIR B - LAMPE C - BANDE CACHE D - VERRE SPÉCIAL DIFFUSEUR E - CONDENSATEUR F - FILM

lampe de 100 watts. En résumé, ceci se traduit pratiquement par une augmentation de la lumière de tirage dans le rapport de 1 fois à 20 fois.

LES LABORATOIRES KODAK-PATHÉ VIENNENT D'ÉDITER UN REMARQUABLE OUVRAGE SUR LA TECHNIQUE DU FILM SONORE

La littérature technique sonore a été jusqu'ici assez pauvre, non que les recherches faites dans ce sens aient manqué, mais parce que les auteurs de ces recherches n'ont jamais cru devoir les grouper en un volume unique.

La société Kodak-Pathé et son laboratoire de Recherches, dirigé par M. Aribat, ont publié sous la signature de A. Lovich, un volume de 202 pages sur: « La Sensitométrie des films sonores ». Le titre de cet ouvrage ne reflète pas exactement la portée et le but de ce travail remarquable, qui non seulement traite la sensitométrie du son, mais encore aborde d'autres sujets connexes, qu'il est difficile de séparer dans la pratique.

C'est la première fois qu'on tente de grouper l'ensemble des connaissances concernant les phénomènes de la technique sonore.

L'auteur, d'ailleurs, est l'inventeur d'un procédé sonore, sur lequel on peut fonder de grands espoirs, la technique du son lui est familière, et il en expose avec facilité les côtés les plus abstraits.

Le volume est divisé en douze chapitres, le sixième chapitre comporte un appendice; un second appendice suit le douzième chapitre.

Voici l'énumération des chapitres principaux:

- 1° Distorsions dans l'enregistrement sonore et leurs mesures.
2° Effets parasites découlant du traitement photographique (Effets du développement sur).
3° Densité variable, conditions de traitement.
4° Densité fixe, conditions de traitement. Appendice: détermination du rapport acoustique des enregistrements à densité variable et densité fixe.
5° Pouvoir résolvant et ses relations avec l'enregistrement sonore.
6° Distorsions linéaires.
7°-10° Distorsions non linéaires: densité fixe, densité variable.
11° L'ultra-violet appliqué à l'enregistrement et au tirage.
Appendice. Notion du pouvoir résolvant sonore.

L'auteur dans le chapitre 5 établit une distinction entre les différents procédés à densité variable:

- a) Procédés à intensité variable Tobis-Klangfilm à cellule de Kerr Klangfilm et Kodak-Pathé;
b) Procédés à temps variable, valve Western-Electric;
c) Procédés à lampe à leurs, enregistrement dit Toe Recording (piéd de courbe);

d) Procédés à densité fixe: par exemple R. C. A., Klangfilm.

Dans le premier appendice, on trouve une étude, indiquant que les procédés à densité fixe peuvent donner un gain de puissance acoustique supérieur de 9 décibels 5, comparativement aux procédés à densité variable.

Le chapitre 12 est très important, car il expose comment on doit comprendre et utiliser l'ultra-violet dans l'enregistrement et le tirage avec les différents types de procédés.

On trouve, page 179 de l'opuscule, la justification de l'emploi du rayonnement ultra-violet: « Le résultat de l'utilisation de l'ultra-violet est la diminution de l'irradiation, qui entraîne une augmentation du pouvoir résolvant, et qui permet d'obtenir plus facilement les conditions d'exactitude géométrique. »

Ce chapitre traite de l'utilisation du groupe de radiations précitées, avec la densité variable, et la densité fixe. On y trouve le développement de la réduction des distorsions linéaires et non linéaires, etc., etc. L'avantage certain que présentent dans les résultats obtenus l'emploi des sources d'éclairage ultra-violet tant pour l'enregistrement que pour le tirage.

Suit enfin une étude comparative entre les procédés dits push-pull classes A et B.

L'appendice page 196 qui suit le chapitre de la notion de pouvoir résolvant sonore est le résumé d'un travail

DIFFUSION MATÉRIEL CINÉMA

(Fondée en 1936) Magasins Bureaux - 13, rue Grange-Batelière PARIS 9e - PRO. 58-35. Ateliers à Montrouge (Seine)

TOUT CE QUI CONCERNE LE MATÉRIEL DE PROJECTION

16mm agence des grandes marques 35mm



LA MEILLEURE REPRODUCTION SONORE avec le

PROJECTEUR 16 mm H. M. type C

et AMPLIFICATEUR 20 w. à triple compensation sonore E. T. M.

ÉLECTROTECHNIQUE MODERNE 69, b. Gouvion-St-Cyr, PARIS-XVIIe Téléphone: GALvani 80-07

Tous les films 35mm

"Kodak" Super-X "Kodak" Super-XX Duplicating négative et positive Positive pour tirage Films 1357 et 1358 pour enreg. sonore

Fabrication Française KODAK-PATHÉ Société anonyme française 39, Av. Montaigne et 17, Rue François-Ier PARIS (8e) - Téléphone: Elysées 88-31 Usine à Vincennes



MATÉRIEL SONORE COMPLET pour cabines NEUF et D'OCCASION révisé MICROPHONES PICK-UP PROJECTEURS 35 mm.

de la suppression totale des reflets. 2° Les systèmes push-pull pour le travail interne du studio présentent de sérieux avantages; il en est de même des pistes larges, étant entendu que les films sont reportés sur piste standard.

3° Les systèmes à grande luminosité avec sources lumineuses à faible brillance, doivent avoir la préférence. 4° Il découle du paragraphe 3, qu'un tel procédé permet l'emploi d'émulsions à grain fin, et faible granu-

lation, ce qui est très favorable à la qualité sonore finale.

Tous les efforts doivent être tentés pour que le travail photographique qui influe sur les distorsions non linéaires ne puissent influencer sur les mixages.

Le nombre de mixages a évidemment une influence d'autant plus grande que l'on multiplie les causes de défauts, rayures, poussières, etc., etc.

L'enseignement qu'apporte le petit

volume analysé et l'expérience pratique, commandent la technique à apporter lors de l'enregistrement de ces mixages; il indique également quelle politique on doit appliquer à l'égard de certains procédés périmés qui sont incapables de donner une qualité initiale suffisante.

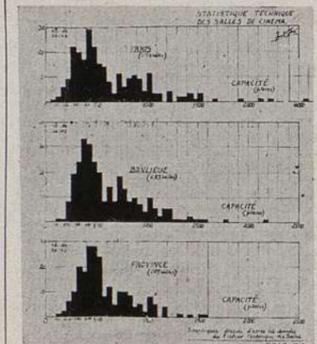
Chaque bande à mélanger à une autre ou à un ensemble, apportant dès lors avec elle des distorsions auxquelles il est impossible de remédier.

STATISTIQUE TECHNIQUE DES SALLES D'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE

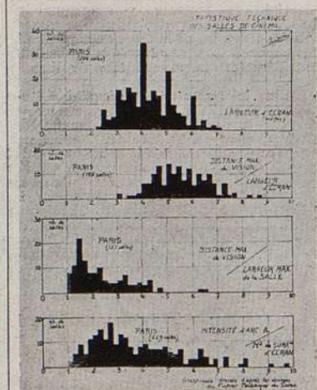
Le Contrôle Technique du C.O.I.C. vient de dresser grâce aux données de son fichier technique des salles de cinéma un premier ensemble de graphiques statistiques concernant les caractéristiques principales de ces salles. Ces graphiques, reproduits ci-après, montrent la répartition suivant le nombre de salles des éléments ci-après:

- largeur d'écran;
- distance maxima de vision rapportée à la largeur d'écran;
- distance maxima de vision rapportée à la largeur maxima des salles;
- intensité des arcs de projection rapportée à la surface d'écran;
- capacité des salles.

Ces graphiques ont été établis, dans la limite du nombre des renseignements cohérents rassemblés dans un fichier, pour Paris, la Banlieue (Seine-et-Oise) et la Province (villes et centres urbains).



Graphique de la capacité des cinémas de Paris, de Banlieue et de Province suivant le nombre de salles.



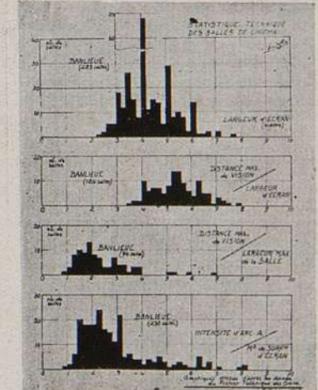
SALLES DE PARIS

La consultation de ces graphiques montre ainsi la proportion élevée d'écrans de 4 mètres de largeur, l'échelonnement des distances de vision entre 4 et 7 fois la largeur d'écran, une majorité d'allongement des salles aux alentours de 1,5 à 2, un échelonnement très large des puissances lumineuses de projection entre 1 à 5 A. par mètre carré d'écran (quoique bien plus resserré pour les salles de banlieue). Les diagrammes de la capacité des salles montrent que la grande majorité de celles-ci s'échelonnent entre 300 et 500 places.

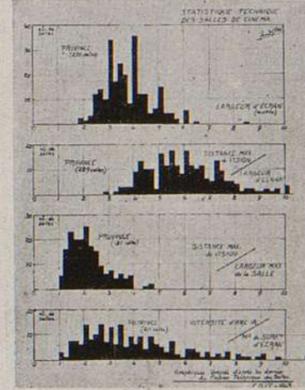
Il a paru intéressant de comparer ces résultats avec ceux obtenus aux Etats-Unis sur un nombre de salles à peu près analogue: il est curieux de constater un accord assez étroit entre les deux statistiques en ce qui concerne les caractéristiques dimensionnelles, tandis que la consommation des arcs de projection s'avère très nettement inférieure aux U.S.A. où l'on a cependant tendance à réaliser des niveaux d'éclairage assez élevés; ceci confirme qu'il y a un gros effort d'équipement à accomplir dans nos salles en ce qui concerne les lanternes de projection dont les diamètres de miroir restent en général trop faibles, ainsi d'ailleurs que l'ouverture des objectifs de projection utilisés.

Il y aura également un intérêt évident - pour la qualité de la vision - à ramener la distance maxima de vision entre 5 et 6 fois la largeur d'écran et les plans de reconstruction des salles sinistrées du fait de la guerre feront bien d'en tenir compte; un avant-projet de normalisation est d'ailleurs en préparation et contribuera à améliorer grandement les conditions de confort du spectateur.

Jean VIVIÉ, Ingénieur Civil des Mines.



SALLES DE BANLIEUE



SALLES DE PROVINCE

Graphiques montrant la répartition suivant le nombre de salles, de la largeur d'écran, des rapports de la distance maxima de vision à la largeur d'écran, et à la largeur maxima de la salle, et du rapport de l'intensité des arcs de projection à la surface de l'écran.

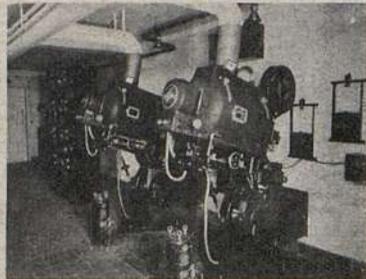
TECHNIQUE DE LA PROJECTION

L'ÉQUIPEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE DU PALAIS DE CHAILLOT

Comme on le sait, le Palais de Chaillot, construit en 1937 sur l'emplacement de l'ancien Trocadéro de Paris, possède une magnifique salle de théâtre de près de 4.000 places qui a fait l'objet de nombreuses recherches dans le domaine de l'acoustique et de la décoration.

L'Administration des Beaux-Arts, dont dépend cette salle, ayant décidé de la faire équiper pour le cinématographe, une commission technique fut nommée, composée d'ingénieurs ingénieurs des Services techniques de l'Etat.

Un concours fut ouvert très peu de temps avant la guerre et les principales firmes mondiales remirent leurs projets. C'est finalement à une maison française, la Compagnie Radio-Cinéma, que fut confiée l'installation. Celle-ci avait, en effet, proposé comme base de l'installation son nouveau projecteur Radion à mouvement de croix de Malte

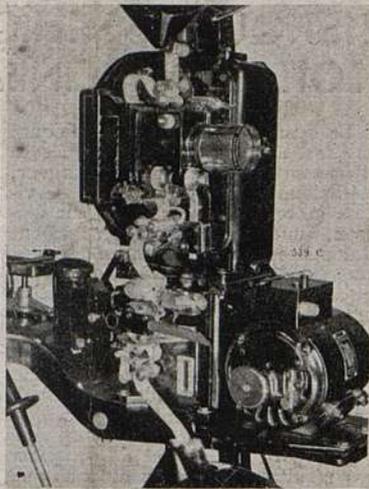


Une vue de la cabine du Palais de Chaillot. (Photo Radio-Cinéma.)

à accélérations compensées dont les performances ne sont atteintes par aucun autre appareil sur le marché mondial.

La projection à assurer est, en effet, l'une des plus longues de Paris (près de 50 mètres) et l'écran couvre une surface de plus de 40 mètres carrés. Or, on sait qu'avec les projecteurs ordinaires, les lanternes courantes pour charbons haute intensité sont à la limite de leurs performances pour des projections de cette importance. C'est là qu'est intervenu le haut rendement du projecteur Radion qui est supérieur de 50 p. 100 à celui de tous les autres appareils. En fait, les résultats ont confirmé pleinement la théorie et l'intensité dans les arcs ne dépasse pas le chiffre courant de 65 ampères. Pour cette valeur, l'intensité lumineuse atteint et dépasse même le chiffre de 200 lux à l'écran qui était imposé dans le cahier des charges.

Ce sont, bien entendu, les excellentes lanternes Radinarc bi-moteur qui assu-



Détail du projecteur "Radion" (Photo Radio-Cinéma.)

rent l'éclairage; celles-ci sont alimentées chacune par un redresseur Radiox diphasé, bien connu des exploitants. Une alimentation de secours, imposée au cahier des charges, est prévue sur une dynamo continue du théâtre, mais celle-ci n'est, en fait, jamais utilisée.

EQUIPEMENT ELECTRO-ACOUSTIQUE

Le volume de la salle est près de 20.000 mètres cubes, nécessitant une amplification puissante. Celle-ci est assurée par un meuble contenant deux groupes de deux amplificateurs du type « Fidélité intégrale » qui équipe de



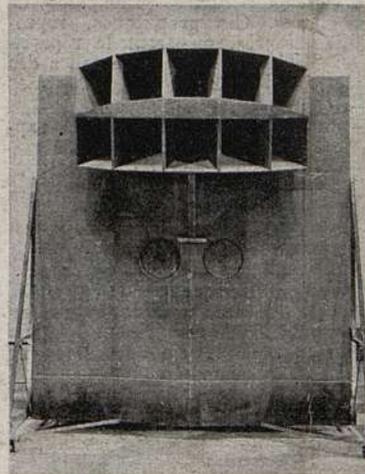
Meuble d'amplification "double-channel", 40 W modulés. (Photo Radio-Cinéma.)

nombreuses grandes salles de France. L'ensemble peut fournir une puissance de 50 watts modulés avec une distorsion inférieure à 2 p. 100, mais chaque groupe de deux amplificateurs suffit largement à assurer la séance, procurant ainsi une sécurité totale.

Comme on le sait, Radio-Cinéma, pour les grosses installations, est resté fidèle au principe de la division des fréquences avant amplification de puissance qui évite tout effet de modulation des aigus par les graves, c'est pourquoi chaque ensemble d'amplification comporte deux amplificateurs. Le filtre diviseur à 400 périodes assure une division rigoureuse, chaque circuit étant affaibli, à raison de 12 décibels par octave; il permet le réglage du niveau général des basses par rapport aux aigus nécessaires suivant l'acoustique des différentes salles alors qu'un filtre passe-bas réglable permet la limitation de la reproduction des fréquences à 6,5, 7,5, 8,5 kilocycles selon la qualité des enre-

gistrements. L'équipement des hauts-parleurs est du modèle Veracoustic type 102 S.

La multiplicité des moteurs aigus permet une disposition judicieusement étudiée selon la forme de la salle. En l'occurrence, elle permet ici de couvrir un angle de 100° à l'orchestre, alors qu'au balcon un angle de 60° est suffisant, évitant ainsi de sacrifier les places latérales d'orchestre ou de frapper inutilement les murs du balcon.



Ensemble des hauts-parleurs "Veracoustic". (Photo Radio-Cinéma.)

Bien entendu, les hauts-parleurs sont munis des filtres correcteurs qui ont fait la réputation du système Veracoustic et dont la difficile mise au point ne peut être effectuée que dans un laboratoire parfaitement équipé. La reproduction des fréquences graves est assurée par deux hauts-parleurs de 30 watts modulés, chacun de 40 centimètres de diamètre, dont les membranes sont spécialement étudiées pour ce registre.

DISPOSITIFS AUXILIAIRES

Quelques dispositifs auxiliaires figurant sur l'installation sont également à mentionner: changement de machine électrique grâce aux volets de sécurité des projecteurs à commande électromagnétique, commande à distance des différents circuits électriques et des redresseurs Radiox qui facilite considérablement la conduite de la cabine.

Enfin, le dispositif de sécurité « Rotomatic » qui a retenu toute l'attention de la Commission de Sécurité des Théâtres par sa nouveauté. Rappelons qu'il consiste essentiellement en un cylindre denté, entraîné par le film, qui contient un contracteur à mercure. Si ce cylindre vient à s'arrêter ou à ralentir pour une cause quelconque (film cassé, blocage, baisse de courant, etc.), le volet automatique est aussitôt libéré et tombe par son propre poids, évitant ainsi tout risque d'incendie.

Comme on le voit, l'équipement cinématographique du Palais de Chaillot constitue un tout homogène; ce principe de l'équipement total est du reste à la base de toute l'activité de la Compagnie Radio-Cinéma, qui s'est efforcée de rassembler dans ses usines la fabrication de tous les éléments constituant une cabine: projecteurs, lecteurs, lanternes, redresseurs, amplificateurs, haut-parleurs, etc., qui sont ainsi parfaitement étudiés les uns pour les autres.

REINARC
LANterne AUTOMATIQUE

ROBERT JULIAT
CONSTRUCTEUR
24, RUE DE TRÉVISE, PARIS 9^e
TEL. PRO. 35-53

A CHARLIN
ACTUAL
ensemble sonore, haute fidélité

EXPLOITANTS...
N'achetez pas au hasard, consultez

APPAREILS SONORES
UNIVERSEL
70, RUE DE LAQUEDEC, PARIS, XI
TÉLÉPHONE 26-64
ADR. TEL. CINEVERSEL

PROJECTEUR SONORE MONOBLOC ET TOUT LE MATÉRIEL DE CABINE POUR FORMAT STANDARD

Dehors vers des réalisations sur les
ULTRA-NOUVEAUTÉS

HARMONIE

L'AMPLIFICATEUR HARMONIE A SATISFAIT A L'ESSAI DE QUALITÉ DU C.O.I.C.

PUISSANCE MODULÉE : 30 watts
DISTORSION NON LINÉAIRE : 5 %
GAIN POSITION FILM : 120 db

CH. OLIVÉRES
88, Av. KLEBER, Tel. KLE 96-40

MOVIPHOT
ANCIEN ATELIER POUR L'ÉVALUATION DES BREVETS ROBERT BAUGE
S. RUE LINCOLN, 5
(CHAMPS ÉLYSÉES)
PARIS VIII^e
TÉLÉPHONE
ÉLYSÉES 10 01 - BALZAC 43 07

INSTALLATION COMPLETE DE SALLES CABINES
RECORDING
FAUTEUILS
IMPORTATION

PROJECTION
SONORISATION
CLIMATISATION
DÉBRASSAGE
ENTRETIEN
EXPORTATION

TOUT LE MATÉRIEL CINÉMA
16 & 35 mm